

L'Estuaire

Revue d'histoire des pays de l'estuaire du Saint-Laurent

Volume XXIII, numéro 2 (57), juin 2000 7,95\$

L'incendie de Rimouski
William Purcell
La famille d'Ulric J. Tessier
La pêche au fer
Le dur métier de pêcheur



L'Estuaire

Revue d'histoire des pays de l'estuaire
du Saint-Laurent

(Auparavant Revue d'histoire du Bas-
Saint-Laurent)

Publiée deux fois l'an par le GRIDEQ de
l'Université du Québec à Rimouski (le
Groupe de recherche interdisciplinaire
sur le développement régional, de l'Est
du Québec).

Comité de rédaction:

Paul LAROCQUE,
historien

Jean LARRIVÉE,
agent de recherche au GRIDEQ

Pierre COLLINS,
archiviste à la bibliothèque de l'UQAR

Graphiste:

Richard FOURNIER,
Service des communications UQAR

Traitement de texte:

Jean Larrivée

Impression:

Transcontinental Impression

Impression des Associés (Rimouski)

Politique rédactionnelle:

Les personnes intéressées à publier
des articles, notes de recherche, notes
biographiques ou comptes rendus
peuvent faire parvenir leurs manus-
crits ou disquettes (WORD PC) en tout
temps. Les textes devront être sur un
format 8,5 x 11 à **double interligne**
avec un maximum de **15 pages**.

Il n'est pas nécessaire d'être un spé-
cialiste pour publier dans la revue
L'Estuaire. Le comité de rédaction
peut, dans certains cas, assurer un
support technique aux auteurs. Les
textes sont lus par le comité et recom-
mandés, selon le cas pour publication.
Les auteurs demeurent cependant
responsables du contenu de leurs
textes. Une invitation cordiale est faite
aux intéressés.

Dépôts légaux:

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-1484-6969

© Tous droits réservés,

L'Estuaire, 2000

La reproduction des textes et des pho-
tographies est interdite sans la permis-
sion du Comité de la revue

Photographie de la page couverture:

Les pompiers doivent parfois utiliser
leur échelle pour arroser certains édi-
fices lors du feu de mai 1950
(Collection Vincent Côté Rousseau)

Sommaire

L'Estuaire
Volume XXIII, numéro 2 (57), juin 2000

	Page
Éditorial	2
<i>Jean Larrivée</i>	
Les cendres du passé, un souvenir brûlant: l'incendie de Rimouski	3
<i>Rémi Lavoie</i>	
René Michaud. Souvenirs maritimes	7
<i>Mario Bélanger</i>	
William Purcell, le dernier soldat du fort Ingall	8
<i>Hélène Lamarche</i>	
La vie à la petite école du rang	14
<i>Ernestine Lepage</i>	
Rimouski au temps d'Adèle Lamontagne 1858-1875 (partie 2). La transition entre village et ville	16
<i>Mario Mimeault</i>	
Chroniques rimouskoises: La famille d'Ulric J. Tessier	23
<i>Jean Cimon</i>	
La pêche au fer	27
<i>Robert Michaud</i>	
Vieux écrits: Le dur métier de pêcheur en Gaspésie au milieu du XIXe siècle	32
<i>Texte de Nérée Gingras présenté par Pierre Collins</i>	
Nouvelles brèves	36
<i>Jean Larrivée et Euchariste Morin</i>	
Des livres à lire!	37
<i>Jean Larrivée</i>	

Pour s'abonner à la Revue:

(deux numéros par année)

Individu	20 \$	Individu (soutien)	25 \$
Institution	35 \$	Institution (soutien)	50 \$

Faire votre chèque au nom de

La Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent

et expédiez votre commande à:

Pierre Collins 300, allée des Ursulines

Rimouski, Québec, G5L 3A1

418-723-1986 poste 1669

Visitez notre site WEB: <http://www3.uqar.quebec.ca/grideq/>

Le 6 mai 1950, vers 18h! Il fait chaud et un vent très fort souffle de l'ouest. Tout à coup, c'est la catastrophe: des poteaux se rompent et des fils électriques tombent sur les piles de bois de la Compagnie Price Brothers et un gigantesque incendie éclate. Une bonne partie de la ville de Rimouski est détruite pendant la Nuit Rouge. Rémi Lavoie nous raconte ce triste événement qui se déroulait il y a cinquante ans déjà. Quelques belles photographies raviveront la mémoire de ceux qui ont vécu ce drame.

Sur une note un peu plus joyeuse, Mario Bélanger nous relate les souvenirs maritimes de René Michaud qui a notamment travaillé sur le *Jean-Brillant*, un traversier qui reliait Rimouski et la Côte-Nord.

Avez-vous déjà fouillé dans de vieux albums de photos de famille ou encore dans des papiers anciens enfouis au fond d'une boîte et découvert un personnage lointain, un arrière-grand-père ou autre qui piquait votre curiosité? Comme il serait intéressant d'en savoir davantage. Mais vous n'avez pas le temps ou vous ne savez pas comment procéder. Hélène Lamarche l'a fait pour nous avec William Purcell, le dernier soldat du fort Ingall dans le Témiscouata. Ce texte bien documenté fait revivre ce militaire qui aimait beaucoup voyager.

Certains de nos lecteurs ont pu fréquenter la petite école du rang. Revivez cette époque sous la plume avertie d'Ernestine Lepage. Quant à Mario Mimeault, il vous convie à la deuxième partie de sa trilogie sur Rimouski au temps d'Adèle Lamontagne (1858-1875).

Quel Rimouskois n'a pas entendu parler un jour ou l'autre de la famille Tessier? Jean Cimon retrace le cheminement de cette famille d'avocats de père en fils et fille!

Le prolifique écrivain Robert Michaud nous raconte pour sa part une histoire un peu bizarre, une histoire de pêche... Mais pas n'importe laquelle... Une partie de pêche au fer près de l'île Rouge. Et oui, vous avez bien lu: du fer!

La série *L'Ombre de l'épervier* a fait connaître à l'ensemble des Québécois la difficile réalité des pêcheurs gaspésiens. Pierre Collins nous présente un extrait d'un texte de l'abbé Nérée Gingras intitulé *Impressions de Gaspésie*. Ce témoignage, d'une grande valeur ethnographique, vous fera découvrir davantage le dur métier de pêcheur en Gaspésie au milieu du XIX^e siècle.

Jean Larrivée

Pour le comité de rédaction composé de Pierre Collins et Paul Larocque

Éditorial

Les cendres du passé, un souvenir brûlant: l'incendie de Rimouski

Rémi Lavoie

Le feu a pris naissance vers les six heures samedi soir dans la cour (sic) à bois de la Compagnie Price Brothers. Il aurait été allumé par des fils électriques qui furent rompus par la violence du vent. Quelques minutes plus tard la brigade des incendies de la ville, sous le commandement du chef Lepage, et les pompes à incendies de la Compagnie Price furent dirigées vers l'endroit stratégique, mais le vent était le grand maître. Emportées par la bourrasque, les étincelles volèrent en tous sens, allumant plusieurs foyers d'incendies¹.

C'est ainsi que **L'Écho du Bas-Saint-Laurent** décrivait les premiers temps de la Nuit Rouge qu'ont vécue les Rimouskois entre les 6 et 7 mai 1950. Cinquante ans plus tard, souvenons-nous de cette tragédie qui a rasé le tiers de la ville de Rimouski.

Naissance de l'incendie

Samedi le 6 mai 1950, il est près de 18 heures lorsque le premier appel est lancé par la sirène à incendie. Un fort vent d'ouest de plus de 100 km à l'heure vient de rompre une ligne électrique jetant celle-ci sur les piles de bois reposant dans la cour de la Compagnie Price Brothers. Ravageant le côté ouest de la rivière Rimouski, l'incendie s'en prend au bois entreposé de

la Compagnie Price, à la manufacture de boîte (Gravel) appartenant également à cette dernière puis au magasin général Helleur, situé à proximité. Poussé par un vent violent, l'élément destructeur poursuit son œuvre devant les sapeurs impuissants et se transforme en une pluie d'étincelles. Les installations de la Compagnie Price Brothers sont réduites en cendres.

Le feu franchit la rivière

Environ une heure après le début de la tragédie, le feu traverse la rivière et commence à multiplier les foyers d'incendie en embrasant la toiture de nombreux bâtiments². C'est l'hécatombe, les unes après les autres, les maisons flambent. Malgré la lutte désespérée des pompiers volontaires de la ville et des renforts qui accourent de l'extérieur, le brasier ne cesse de s'étendre



Feu gigantesque dans la cour à bois de la Compagnie Price
(**Le sinistre de Rimouski illustré**, Éditeur Photo Lavoie, mai 1950).



Les pompiers arrosent le feu sous les regards des sinistrés
(Le sinistre de Rimouski illustré, Éditeur Photo Lavoie, mai 1950).

et progresse durant toute la nuit.

Sauve qui peut

Durant cette nuit du 6 au 7 mai 1950, Rimouski connaît ce qui restera dans les mémoires comme les pires moments de son histoire. Avec une rapidité inouïe, les flammes ravagent bon nombre de résidences représentant 383 unités de logements, des dizaines d'édifices commerciaux, de même que l'hospice et l'orphelinat des Sœurs de la Charité, le couvent des Petites Sœurs de la Sainte-Famille, l'École apostolique, une partie du Séminaire, de l'hôpital et du Palais de justice³. Le nombre de sinistrés s'élève à 2 365 (sur une population totale de 10 412 âmes) sans compter les élèves pensionnaires, les malades et les religieuses qu'il faut relocaliser dans d'autres institutions⁴. Il est également nécessaire de trouver un nouveau gîte pour les 36 détenus de la prison. Ils sont alors installés, sous bonne garde, à l'arsenal. En raison de la puissance du souffle éolien et du manque d'eau durant la nuit, l'élément destructeur poursuit sa marche infernale jusqu'au dimanche. «*De la rue Tessier, qui longe la rivière, à l'avenue de la Cathédrale et du boulevard Saint-Germain à la rue de l'Évêché, il ne restera debout que les cheminées et quelques charpentes calcinées*»⁵. Malgré l'ampleur de la tragédie et la dévasta-

tion matérielle qu'elle entraîne, Rimouski ne déplore, fort heureusement, aucune perte de vie.

Les lendemains

Les coûts

La conflagration a laissé une lourde trace de son passage sur la ville de Rimouski. Bien que n'ayant pas entraîné aucune perte de vie, cette tragédie se veut tout de même coûteuse sur le plan matériel. Les dommages sont évalués, par la Commission fédérale-provinciale sur l'incendie de Rimouski, à une somme totale de 10 292 772\$⁶.

courant du malheur des Rimouskois⁷. C'est alors que l'on assiste à une vague de sympathie. Par le biais de nombreux journaux, différentes communautés en viennent à appuyer la population de Rimouski dans son épreuve. Plus encore, l'élan de solidarité amène dans la métropole bas-laurentienne les «apôtres anonymes»⁸ de la Croix-Rouge (intervenant de la première heure) et de l'aide sous plusieurs formes de différents points du globe. Pensons ici au support et aux deniers de sa Sainteté le Pape Pie XII; aux outils, à la lingerie et divers objets d'utilité courante venus d'Angleterre (valeur de 280 000\$⁹); au support tant technique que financier des divers paliers de gouvernement (Québec et Ottawa fournissent cinq millions de dollars); aux nombreux dons en argent d'organismes, de clubs, de compagnies diverses, sans oublier les dons venant de particuliers, tant de la région que de l'extérieur du pays.

Toute cette aide, il faut la régir, l'organiser. La Croix-Rouge ne devant assumer que l'assistance d'urgence durant une période relativement courte, il devient nécessaire de trouver un organisme pouvant donner suite aux mesures mises en place et poursuivre le soutien à la population. Cet organisme voit le jour le 15 mai 1950, alors qu'un comité composé de 36 citoyens forme le Comité de secours et de reconstruction de Rimouski incorporé. C'est ce comité qui recueille les dons et les redistribue aux sinistrés.

La Nuit Rouge, pertes à Rimouski

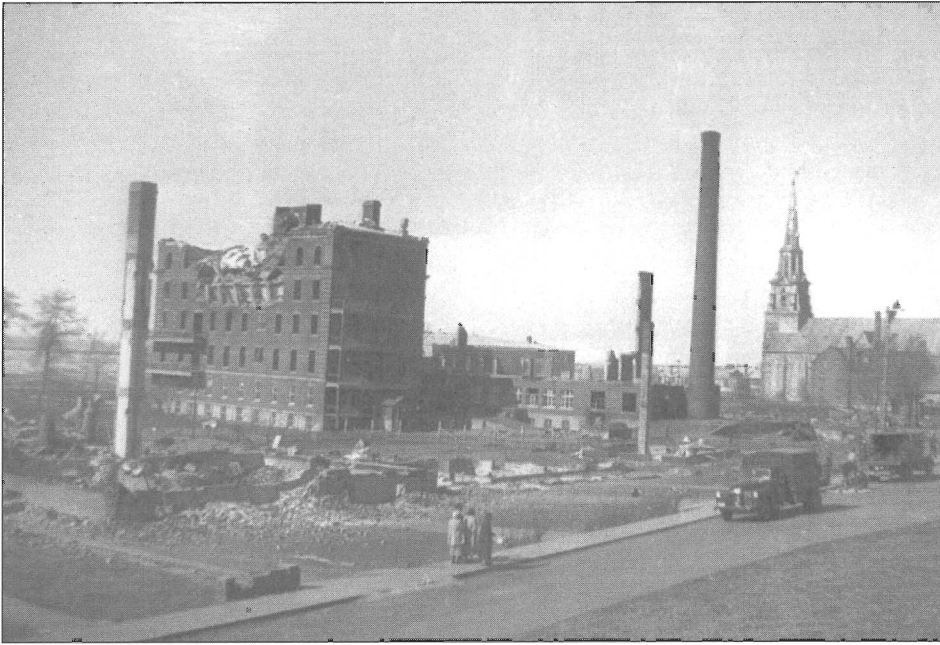
	Pertes totales	Assurances	Pertes nettes
Particuliers	3 319 424,00\$	935 000,00\$	2 384 424,00\$
Institutions Religieuses	4 983 348,00\$	798 222,00\$	4 185 126,00\$
Gouvernement Fédéral	325 000,00\$	65 000,00\$	260 000,00\$
Gouvernement Provincial	930 000,00\$	30 000,00\$	900 000,00\$
Municipalités, services Publics et autres pertes	735 000,00\$	Nil	735 000,00\$
Totaux:	10 292 772,00\$	1 828 222,00\$	8 464 550,00\$

Solidarité

Rapidement, la nouvelle de la conflagration de Rimouski fait la une des différents médias d'information et l'ensemble du monde occidental est au

Reconstruction

Sitôt le drame terminé, les manches sont retroussées et la population s'attaque à la reconstruction de la ville. Dès le 9 mai, on s'affaire à la construction



Les édifices s'écroulent et les cheminées résistent...
(Collection Vincent Côté Rousseau).

d'un pont devant remplacer celui qui fut incendié lors de la conflagration. Neuf jours plus tard, la communication est rétablie entre les deux rives de la rivière qu'il fallait traverser par le pont du chemin de fer ou encore en faisant un détour par les paroisses de colonisation¹⁰. Rimouski est alors reconstruite selon les normes modernes d'urba-

nisme. *«La rue Saint-Germain Ouest fut aménagée comme une vraie rue commerciale avec des espaces de stationnement; les rues résidentielles furent élargies et les maisons construites selon des marges de recul plus prononcées par rapport aux rues»¹¹.*

Tous les travaux requis par la reconstruction ne sont pas seulement



Il faut ramasser les ruines (Le sinistre de Rimouski illustré, Éditeur Photo Lavoie, mai 1950).

utiles à effacer la trace du passage de l'incendie, mais permettent également à certains employés de la Compagnie Price d'éviter le chômage. En effet, le moulin de cette dernière représentait l'activité industrielle la plus importante de Rimouski et des environs. Price Brothers reconstruit ses installations, mais elles n'ont plus l'ampleur d'autrefois¹². Ce sera désormais au secteur des services de prendre de l'envergure et d'assurer la relève quant au développement économique de la ville.

Assurance

Les différentes compagnies d'assurance jouent un rôle très important dans la reconstruction de la ville. Celui-ci nous est expliqué par Maurice DeChamplain (possédant à l'époque un bureau d'assurance à Rimouski) qui se confie à Noël Bélanger dans la **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, d'octobre 1975. Le fait est qu'à l'époque, les habitations sont, la plupart du temps, assurées à 40% de leur valeur, parfois même à 30 ou à 20%. Les propriétaires sinistrés sont alors au désespoir. De plus, raconte M. DeChamplain, des ajusteurs indépendants sont en ville dès le dimanche. Ces «fraudeurs», comme il ose le mentionner, se font honneur de parvenir à régler des réclamations difficiles. En contrepartie, l'assuré ayant recours à leurs services s'engage à leur verser 10% du montant payé. Monsieur DeChamplain n'apprécie guère cette pratique qui est pourtant légale à l'époque. Dès le lundi par contre, les assureurs sont en ville et les procédures de remboursements ne traînent pas.

Il y a une chose que j'ai obtenue des compagnies: de payer les pertes totales au complet, même s'il y avait eu vol ou même si les gens retrouvaient leur ménage. Ils avaient tellement de perte que les compagnies ont consenti de les payer à perte totale. Alors, ils n'ont pas fait d'enquête, rien. De la minute que vous arriviez à une maison identifiée au numéro avec le numéro de police, ils faisaient le chèque pour le montant, le total de la police sans faire d'enquête, rien¹³.

Alors, je peux dire que le lundi soir, on avait un 300 000\$ de payé. Alors là, les gens ont commencé tout de suite à se commander des matériaux et être en train de reconstruire, voyez-vous¹⁴.

Avec une telle promptitude à régler, on comprend la rapidité avec laquelle la population de Rimouski peut se reprendre en main. Ainsi, quelques jours seulement après l'effroyable tragédie, la reconstruction va bon train et la popu-

lation se remet peu à peu de la terrible nuit du 6 au 7 mai.

Grave tragédie dans l'histoire de la ville, la conflagration de 1950 n'a toutefois pas, rappelons-le, causé de perte de vie humaine. Par contre, les dégâts ont

été considérables. De la cour à bois de la Compagnie Price Brothers à la rue de la Cathédrale, les flammes ont effacé une bonne partie du bâti rimouskois. Loin d'en mourir, la ville se relève, tel un phoenix qui renaît de ses cendres¹⁵.

Une naissance au cœur de l'incendie

Une mère a donné naissance à son enfant au moment où l'on s'appêtait à la transporter en lieu sûr. Tout se fit cependant dans l'ordre et les religieuses de l'institution veillaient à ce que les patients ne souffrent pas trop (...) transfert.

L'Écho du Bas-Saint-Laurent, (jeudi le 11 mai 1950): 10.

Des morts, des blessés?

Des rumeurs de toutes sortes ont couru depuis le début de l'incendie à l'effet que des garçonnets se seraient noyés en voulant traverser la rivière, que d'autres étaient tombés du pont en feu et que des enfants auraient été blessés mortellement par des automobiles. Il ne s'agit en réalité que de rumeurs puisqu'aucun accident mortel du genre n'a pu être confirmé.

L'Écho du Bas-Saint-Laurent, (jeudi le 11 mai 1950): 10.

La Cathédrale, un rempart

La cathédrale était la cible la plus

exposée au feu, au moment de l'incendie de l'hospice des Sœurs de la Charité. Un homme dans le clocher a réussi à guetter les brandons qui volaient à quatre-vingt milles à l'heure de tout l'ouest en feu et notamment de l'hospice. Il est bien étonnant que tout le flanc de la cathédrale, de la façon la plus inattendue, ait pu servir de rempart au feu qui aurait dévoré tout l'est de notre petite ville (...).

Extrait de la dernière Circulaire de Son Excellence Mgr Courchesne, Archevêque de Rimouski, dans **Le Centre Saint-Germain**, Rimouski, no 6 (juin 1950): 171.

La Croix-Rouge

À Rimouski et Cabano seulement, la Croix-Rouge a servi 38 000 repas et distribué 4 000 couvertures aux sinistrés. Elle a fourni des lits à 344 personnes, les premiers soins à 250, des vêtements à 2 000.

Roger Lemelin, dans **Sélection du Reader's Digest**, vol. 8, no 45 (mars 1951).

Notes

- 1 «Rimouski a vécu une nuit d'horreurs par le feu», **L'Écho du Bas-Saint-Laurent**, Rimouski, (11 mai 1950): 3.
- 2 Brigitte Pouliot, «La Nuit Rouge» dans **Mosaïque Rimouskoise, une histoire de Rimouski**, Rimouski, Le Comité des fêtes du cent cinquantième anniversaire de la paroisse Saint-Germain de Rimouski, 1979, page 545.
- 3 Jean-Charles Fortin, Antonio Lechasseur et al., **Histoire du Bas-Saint-Laurent**, Coll. Les régions du Québec, IQRC, 1993, page 582.
- 4 Québec, **Rapport de la Commission fédérale-provinciale sur l'incendie de Rimouski, les 6 et 7 mai 1950**, Québec, octobre 1950, page 5.
- 5 UQAR, Module de géographie, **Atlas urbain de Rimouski**, page 76.
- 6 Québec, **op. cit.**, page 18.
- 7 Des dizaines de journalistes et de photographes viennent à Rimouski pour fournir à leurs journaux des informations détaillées et complètes. Des stations de radio américaines en viennent même à diffuser les étapes de l'incendie. Brigitte Pouliot, **op. cit.**, page 552.
- 8 Terme utilisé par Roger Lemelin de la Société royale du Canada qui écrit sur le sujet. «La Croix-Rouge à Rimouski et à Cabano» dans **Sélection du Reader's Digest**, vol. 8, no 45 (mars 1951), couverture II et III.
- 9 Brigitte Pouliot, **op. cit.**, page 559.
- 10 **Ibid.**, page 562.
- 11 UQAR, Module de géographie, **op. cit.**, page 76.
- 12 Gisèle Saint-Pierre-Beaulieu (dir.), **Monographie de la Paroisse Saint-Robert-Bellarmin de Rimouski (1941-1991)**, Rimouski, 1991, pages 92-93.
- 13 Noël Bélanger, «Vingt-cinq ans après, l'incendie de Rimouski, l'incendie de Cabano», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, volume 2, no 2 (octobre 1975): 12.
- 14 **Ibid.**
- 15 Souignons que Cabano subit un sort semblable le 9 mai 1950.



Policiers et pompiers posent fièrement près du camion incendie modèle «Bickle» 1927 (Collection de la Ville de Rimouski, 1943).

René Michaud

Souvenirs maritimes

Mario Bélanger

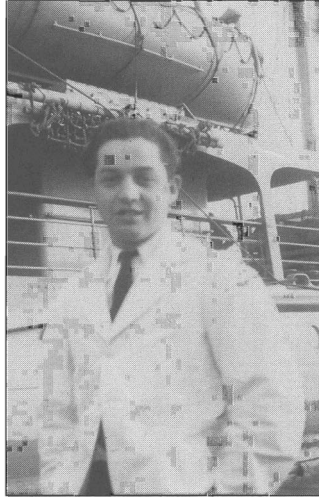
Il a vogué sur les eaux froides du Saint-Laurent. Il a connu aussi la mer chaude des Antilles et les côtes de la Floride. Pendant 27 ans, René Michaud, originaire du Bic, a été cuisinier puis maître d'hôtel à bord de bateaux.

Cela se passait entre 1943 et 1969. Une époque qui lui rappelle bien des souvenirs. M. Michaud a par la suite été, de 1970 jusqu'à sa retraite en 1988, gardien et magasinier, puis agent de sécurité à l'UQAR.

Sa carrière dans la marine marchande a commencé en 1941, alors qu'il n'avait que 17 ans et que la Guerre 1939-1945 faisait rage en Europe. René Michaud avait un frère aîné qui était membre du personnel du *Jean-Brillant*, un bateau qui faisait la navette entre Rimouski, Baie-Comeau et Sept-Îles. C'est ce frère qui l'a incité à faire une demande d'emploi pour travailler sur le bateau. Avec un peu d'expérience dans la cuisine de chantiers, M. Michaud a commencé à bord du navire comme deuxième cuisinier. «*Tout le transport vers la Côte-Nord se faisait alors par bateau, explique-t-il. Sur la Côte-Nord, la route ne se rendait pas à Québec et il n'y avait pas encore d'aéroport. On pouvait avoir souvent jusqu'à 200 passagers.*»

Passagers célèbres

En 1942, à cause de la fameuse Deuxième Grande Guerre, le *Jean-Brillant* a été loué à la Marine américaine, pour faire le transport des passagers (soldats et marins) entre Miami (Floride)



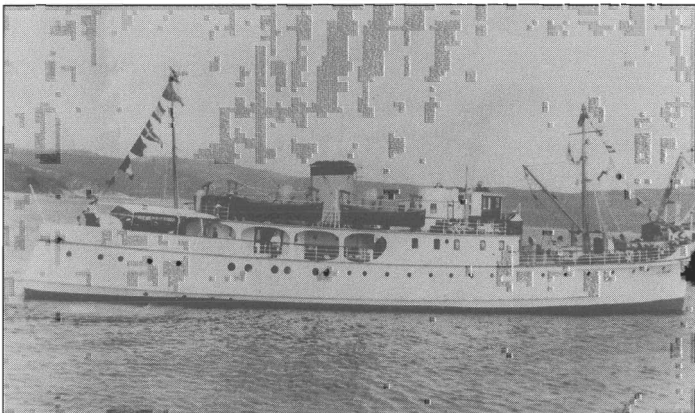
René Michaud sur le *Jean-Brillant*, vers 1950

et Nassau (Bahamas). M. Michaud a passé quelques mois là-bas. Il se souvient d'ailleurs d'un voyage spécial au cours duquel le bateau a accueilli un couple célèbre: le Duc de Windsor et son épouse, l'américaine Bessie Wallis Warfield. Le Duc de Windsor, qui était le fils de Georges V et l'oncle d'Élisabeth II, avait occupé les fonctions de Roi d'Angleterre pendant près d'une année sous le nom d'Édouard VIII, et il venait d'abdiquer le trône pour pouvoir vivre avec sa dulcinée. Leur mariage avait causé tout un scandale à l'époque, vu l'importance des fonctions qu'il refusait d'assumer davantage et considérant que cette dame était déjà divorcée deux fois... M. Michaud se rappelle que ce couple, bien sympathique, avait été logé dans une cabine de luxe et que six chiens de race les accompagnaient.

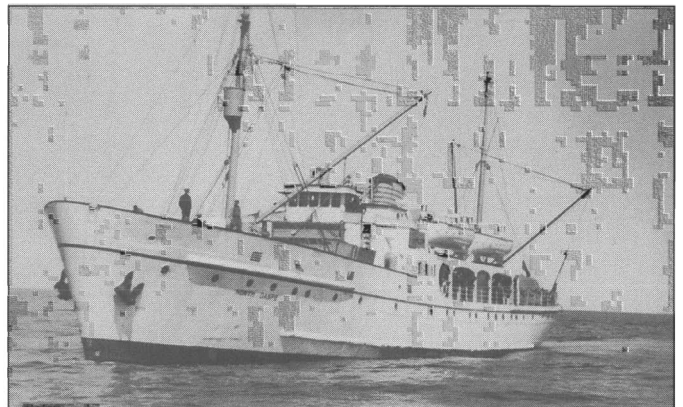
René Michaud a ensuite changé de bateau pour travailler sur le *North Gaspé*, comme assistant-stewart. Ce navire transportait des troupes de guerre et des marchandises entre Baltimore (Maryland) et North Fork (Bermudes). Souvent, le bateau se joignait à une douzaine d'autres navires, pour des trajets à basse vitesse, bien escortés par des corvettes de surveillance prêtes à combattre l'ennemi.

Après la guerre, en 1946, M. Michaud est revenu au Québec, à nouveau sur le *Jean-Brillant*, qui était alors réaffecté au transport de la marchandise et des passagers civils, de Rimouski vers la Basse-Côte-Nord. René Michaud devient maître d'hôtel (chef-stewart), responsable de tous les services aux clients. «*J'ai eu jusqu'à 15 employés sous mes ordres.*» Il a occupé ces fonctions jusqu'en 1969.

M. Michaud est à la retraite depuis onze ans. Il aime encore bricoler. Et, avec son épouse, c'est avec fierté qu'il voit pousser ses dix petits-enfants. «*J'ai même une arrière-petite-fille maintenant. Ça fait donc quatre générations.*»



Le *Jean-Brillant*



Le *North Gaspé*

William Purcell, le dernier soldat du fort Ingall

Hélène Lamarche

C'est avec le sergent William Purcell, nommé gardien du fort Ingall en 1862, que s'achève le dernier chapitre de l'histoire militaire du Témiscouata. Ayant choisi de s'installer sur place et d'y élever leur famille, le sergent Purcell et sa femme Kate Shaw¹ dont la descendance est apparentée par mariage aux familles Bérubé, Pelletier, Strong, Ouellet, Le Gouffe, pour n'en nommer que quelques-unes, figurent à bon droit parmi les pionniers de Cabano.

La tradition précise que les Purcell étaient d'origine irlandaise et que William aurait combattu aux Indes avec l'armée britannique avant de s'installer au Canada. Les recherches effectuées jusqu'à ce jour dans les archives irlandaises n'ont pas permis de retrouver les origines de cette famille; ce sont surtout les registres paroissiaux de Notre-Dame-du-Lac et de Saint-

Louis-du-Ha-Ha!, les archives publiques du Nouveau-Brunswick et celles du War Office conservées au Public Record Office (PRO), de Grande-Bretagne, qui ont fourni l'essentiel de cet article.

Un simple soldat

Après 22 ans de service, William Purcell a quitté l'armée active en 1857. Son certificat de libération², pièce maîtresse du dossier d'un soldat, nous renseigne aussi bien sur son apparence physique que sur ses états de service. Selon son signalement, il a les yeux bleus, les cheveux grisonnants et le teint basané, sans doute pour avoir longtemps vécu sous le climat tropical. Il est très grand, et son seul signe distinctif – encore que peu apparent – est une cicatrice à l'aîne, résultat d'une blessure de guerre. L'examen médical final précise qu'il souffre de rhumatismes. Problème réel? Simple forma-

lité pour justifier une pension? William Purcell vivra encore plus de trente ans et, jusqu'à la fin, conservera une prestance remarquable, ainsi qu'en témoignent ces deux textes parus au lendemain de sa mort, en 1889:

The old sergeant was over six feet in height, as straight as a rush, and although about 80 years of age, his step was as springy and his figure as elastic and soldierly, apparently, as when a recruit³.

He was truly an ideal soldier being, if I remember right, 6 feet 2 1/2 n. and built in proportion and wherever quartered was always considered one of the best looking soldiers in the garrison, his only ailing being in his young days rather addicted to drink, only for which I really believe he would have died a commissioned officer⁴.

William Purcell serait né entre 1809 et 1817. Son dossier indique qu'il s'est



William Purcell et ses descendants, vers 1906 (Centre de documentation et d'interprétation du Témiscouata) (Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata, **Fort Ingall Cabano**, 1992, p. 11).

enrôlé en 1834, à l'âge de 20 ans⁵; par contre, en 1889⁶, on le dit âgé de 80 ans, ce qui le ferait naître vers 1809, tandis qu'au recensement canadien de 1881, William lui-même déclare avoir 64 ans⁷. Cette affirmation semble la plus vraisemblable, car il n'a alors aucune raison de ne pas donner son âge exact tandis qu'en 1834, ce gaillard de 17 ans pouvait très bien se vieillir de trois ans, sachant que les recruteurs de l'armée n'y regardaient pas de trop près lorsqu'il s'agissait de faire endosser l'habit rouge à un nouveau soldat. Quant au certificat de décès qui lui donne 80 ou 82 ans, il a sans doute été rédigé «à l'œil» comme c'était souvent le cas.

Purcell serait originaire de la ville d'Arless, (aujourd'hui on écrit plutôt Arles), dans le comté de Laois, à quelques milles de la ville de Carlow. En Irlande, rares sont les paroisses catholiques dont les registres remontent au-delà du XIX^e siècle; ceux de Arles ne datent que des années 1820, trop tard pour y retracer le baptême de William né quelques années plus tôt⁸.

Une armée triomphante

L'armée britannique n'a guère changé depuis le temps des triomphes remportés contre Napoléon à Waterloo en 1815. Armée glorieuse, certes, mais qui souffre de graves problèmes d'administration et d'organisation. En état de guerre comme en temps de paix, la vie des soldats reste dominée par la discipline exigeante des champs de bataille. Aucune attention, ou si peu, n'est portée à leur condition matérielle ou affective. La nourriture est médiocre, les occupations limitées aux exercices et à la routine de la vie de caserne; toute vie familiale décente leur est pratiquement interdite. L'alcool, les cartes, le jeu constituent les principales distractions⁹.

L'Irlande du XIX^e siècle est sans cesse agitée par des crises économiques, politiques et sociales, souvent aggravées par la famine et les mauvaises récoltes. Les jeunes Irlandais sont nombreux à s'enrôler dans l'armée britannique et, à l'époque, ils forment de 30 à 40% de tous les effectifs militaires. Le manque de ressources, voire de nourriture, la nécessité de subvenir aux besoins de leur famille, l'envie d'échapper à un avenir médiocre, mais aussi le goût de l'aventure et le besoin de se démarquer du quotidien

sont autant de raisons de le faire.

Le 62^e régiment d'infanterie¹⁰ dans lequel s'engage William Purcell servait en Inde depuis 1830. Si on recrute alors de nouveaux soldats, c'est que depuis deux ans, le régiment a été tellement décimé par les combats et les épidémies qu'il a perdu près des trois quarts de ses effectifs. Au moins une dizaine de jeunes gens de la région de Carlow semblent s'être enrôlés en même temps que Purcell¹¹. Après une traversée de trois mois, les recrues arrivent à Madras en mars 1835. Presque aussitôt, William Purcell demande, et obtient, d'être transféré au 61^e régiment¹² qui se trouvait au Ceylan depuis 1828. Nous ignorons les raisons de ce transfert devenu effectif le 9 mai 1835¹³.

En vertu du système de rotation des régiments, le 61^e, après plusieurs années passées au Ceylan, est ramené en Angleterre en 1840 puis affecté en Irlande (1843), avant de repartir pour l'Inde, en juillet 1845. Pas une seule fois, pendant tout ce temps, le 61^e ne semble avoir été impliqué dans des opérations militaires.

Mauvais sujet mais bon soldat

Les années de paix ne réussissent par toujours à des soldats comme William Purcell qui semble s'accommoder plutôt mal de la routine et de l'inaction. Ivresse, insubordination, chapardage, abandon de poste, il n'en finit plus d'accumuler les sanctions disciplinaires. Plus grave encore, une désertion de trois mois (de décembre 1841 à mars 1842) lui vaut une peine de cachot d'une durée de six mois «lunaires», (la poésie militaire se nichant où elle peut!). De plus, il est marqué de la lettre «D¹⁴» et, d'un seul coup perd les années d'ancienneté accumulées depuis 1834. Dans cette armée où la discipline était plus rigoureuse que partout ailleurs en Europe¹⁵, les désertions étaient fréquentes. Cependant, une fois sa peine purgée, un soldat pouvait très bien poursuivre une carrière honorable, voire devenir officier subalterne. C'est la guerre du Penjab en 1848-1849 qui fournira à William Purcell l'occasion de se comporter en digne soldat de l'empire.

L'Inde, joyau de la couronne britannique

Depuis la fin du XVIII^e, le Bengale, le sud de l'Inde, la vallée du Gange, Delhi et le royaume hindou des Marathes étaient peu à peu passés sous le contrôle anglais. Restait le Penjab¹⁶, le royaume des cinq

rivières, qui s'étend aux pieds de l'Himalaya. À deux reprises, la puissante armée des Sikhs (un groupe religieux à vocation militaire né au XVI^e siècle) va se dresser contre l'emprise des Britanniques.

Cantonné à Kanpur, sur le Gange, le 61^e n'avait pas pris part à la première guerre du Penjab (1845-1846)¹⁷ mais lorsque éclate la deuxième, le régiment qui se trouve alors dans la région de Jullundur, au nord du Penjab, reçoit l'ordre de rejoindre les forces réunies sous les ordres du général Sir Hugh Gough. La traversée de la rivière Chenab, le 30 novembre 1848, marque le véritable début de la campagne. Sans compter quelques engagements mineurs, le siège de Multan, auquel ne participe pas le 61^e régiment, et les batailles de Chillianwalla et de Gudjerat constituent les points tournants de cette guerre. Comme c'est souvent le cas, le pire et le meilleur s'y cotoient et les dirigeants sont parfois forcés de se battre contre l'ennemi et leur propre intendance. Ainsi, après la dure traversée de la Chenab, les soldats du 61^e doivent supporter une nuit très froide, sans manteaux ni couvertures tandis que les régiments de cavalerie n'ont pas de fourrage pour leurs chevaux.

Victoire ambiguë et coûteuse, la bataille de Chillianwalla (13 janvier 1849) est l'une des plus sanglantes de toute l'histoire britannique de l'Inde. Le 24^e régiment est littéralement fauché. Treize officiers de ce régiment sont tués, parmi lesquels se trouve le capitaine John Saunders Shore du Nouveau-Brunswick, engagé en 1840 et promu capitaine le 20 octobre 1848. Quarante ans plus tard, à Fredericton, on se rappellera encore que le sergent Purcell «*then a private, was one of the fatigue party that buried the gallant officer the day after the battle*»¹⁸.

L'intervention de l'infanterie, et notamment du 61^e régiment devait être décisive. Pris à revers par la cavalerie sikh, les hommes vont devoir, à plusieurs reprises, combattre carrément dos à dos. Il y aura en tout 2 300 tués, blessés ou disparus; le 61^e avait perdu onze hommes de troupe et trois officiers, sans compter 79 blessés parmi lesquels William Purcell atteint d'un coup de mousquet. La blessure ne devait pas être trop grave puisque cinq semaines plus tard, le 21 février, il prend part à la bataille de

Gujerat.

Par comparaison avec le bain de sang de Chillianwalla, cette bataille qui signale la défaite de l'armée sikh a été remportée rapidement et avec très peu de pertes. Le 30 mars 1849, le gouverneur général de l'Inde, lord Dalhousie¹⁹, annonce que les terres du Penjab sont désormais rattachées à la couronne. Tous les Sikhs ne sont cependant pas désarmés. Dans les mois qui suivent, le 61^e, cantonné à Peshawar aux limites de l'Afghanistan, fait partie des forces de campagne qui pourchassent les récalcitrants jusque dans la passe du Khyber. Autant la guerre avait pu être brutale, le saccage de la ville de Multan le 22 janvier 1849 en est un exemple, autant l'après-guerre sera conduite avec diplomatie, à tel point que les guerriers sikhs, désormais intégrés à l'armée britannique, demeureront d'une loyauté totale à l'Empire. Vers la fin de 1849, ou peut-être au début de l'année suivante, des raisons de santé forcent temporairement William Purcell à quitter Peshawar, pour revenir en Angleterre²⁰.

Récompenses et rechutes

Depuis 1836, les soldats peuvent obtenir des insignes de distinction pour souligner une période de bonne conduite. Purcell recevra sa première le 26 septembre 1848 et, à la suite de sa participation à la campagne du Penjab, une médaille à deux barettes pour marquer les victoires de Chilianwalla et de Gudjerat²¹. Les états de service qu'il avait perdus en 1841 lui sont même rendus en vertu d'une lettre du War Office datée du 15 janvier 1850, effaçant ainsi les conséquences de sa désertion. Le 12 septembre 1850, il est promu caporal, avec augmentation de solde et reçoit deux autres insignes de bonne conduite²². En 1889, le sergent-major Young se rappelle encore les circonstances de cette promotion: «*On one occasion he obtained a furlough from Cork, and in passing through the city met the general commanding, who was so struck with his soldierlike appearance, that he requested his commanding officer to promote him corporal, which was done*»²³.

D'après Young, Purcell alors en Angleterre, aurait eu l'honneur de faire partie du cortège funèbre du duc de Wellington, le vainqueur de Napoléon, décédé le 14 septembre 1852. Il nous a cependant été impossible de confirmer ce détail; nous ne savons pas non plus à

quelle date il retourne à Wazirabad (Wuzerabad), au Penjab, où se trouvait alors son régiment.

Hélas, les bonnes dispositions du caporal Purcell ne durent pas. Le 9 avril 1853, dégradé pour s'être enivré alors qu'il était en service, il doit découdre les galons qui ornent son uniforme et, en juin, ses insignes de bonne conduite lui sont également retirés. Ce sera, du moins officiellement, sa dernière rechute. Depuis vingt ans qu'il est dans l'armée, il pourrait avoir droit à une pension. Encore faudrait-il la mériter, ce qui, à l'époque, ne se fait pas de manière automatique.

En juin 1854, William Purcell a retrouvé ses insignes de bonne conduite, et une augmentation de solde. En octobre 1856, le comité régimentaire chargé d'examiner sa demande de libération note: «*With regard to the character and conduct of N^o 849 Private William Purcell [...] it is latterly good*»²⁴. De retour en Angleterre, il reçoit son congé officiel le 14 juillet 1857. Le certificat médical précise: «*Worn out from long service [...] of sober and quiet habits*»²⁵. La cicatrice de Chillianwalla est mentionnée mais la marque de désertion est passée sous silence. Purcell n'a cependant pas recouvré son rang de caporal, et c'est en simple soldat qu'il quitte l'armée active.

Dublin, 1857

Purcell avait quitté l'Inde avec l'intention de s'installer à Dublin²⁶. Or, de 1857 à 1859, le **Thoms Directory**, sorte d'annuaire local, signale qu'un certain «William Purcell» fait fonction de magasinier au *Brunswick Rowing Club* de Ringsend à Dublin. Difficile d'affirmer que ce soit notre homme, encore que la fonction de magasinier soit une de celles qu'un ancien soldat pouvait très bien accomplir. Poursuivant nos spéculations: se pourrait-il que ce soit dans ce club d'avirons que le fringant vétéran ait rencontré Kate Shaw, une jeune fille prête à le suivre au bout du monde?

La tradition familiale conserve le souvenir d'un mariage à la sauvette, contracté sans la permission des parents. Purcell est Irlandais et catholique, il a plus de quarante ans; il est sans doute peu instruit, bien que capable de signer son nom; malgré sa médaille, son passé militaire n'a rien pour le recommander aux parents d'une adolescente²⁷ issue de la bonne société anglo-irlandaise protestante de Dublin²⁸.

Mais pourquoi Kate et William ont-ils choisi de quitter l'Irlande? Voulaient-ils s'éloigner de Dublin et recommencer à neuf dans une région qui l'était tout autant? À défaut de connaître leurs motivations profondes, certains événements survenus au Canada en 1861 permettent d'éclairer les circonstances de leur arrivée au fort Ingall.

Les frontières d'un pays neuf

La délimitation des frontières entre les États-Unis et les colonies britanniques de l'Amérique du Nord a longtemps fait l'objet de litiges, notamment entre 1839 et 1842 quand le Maine dispute au Canada la possession du Madawaska et d'une partie du Témiscouata. Traversant les monts Notre-Dame pour se prolonger vers le Nouveau-Brunswick, la route du Portage qui servait au transport du courrier devient alors une voie stratégique qu'il importe de défendre. Le fort Ingall, construit en 1839 par le lieutenant Lennox Ingall sur le lac Témiscouata, à proximité de l'endroit où aboutissait le Portage, est l'une des pièces maîtresses de ce système défensif. La question des frontières étant réglée (traité de Webster-Ashburton, août 1842), le fort désaffecté sert encore de relais occasionnel aux troupes appelées à se déplacer entre les Maritimes et le Québec.

Vers la fin des années 1840, le gouvernement britannique envisage sérieusement le retrait progressif des troupes impériales, laissant au Canada le soin d'assurer sa propre défense²⁹. Le nombre des garnisons diminue, des postes sont fermés et, en 1856, la propriété du fort Ingall est cédée au gouvernement canadien³⁰. Personne ne peut alors prévoir que la guerre civile américaine, qui éclate en 1861, compromettrait la sécurité du Canada.

En principe, ce conflit interne ne concerne que les états unionistes du Nord opposés aux états sécessionnistes du Sud sur la question de l'esclavage. En réalité, on redoute que la Grande-Bretagne, dont les intérêts industriels sont liés aux états sudistes grands pourvoyeurs de coton, n'intervienne directement dans le conflit. D'autres rumeurs circulent à l'effet que des groupes irlandais républicains (les Féniens) pourraient s'en prendre au gouvernement britannique en attaquant le Canada. Sans le support de l'armée impériale, la milice canadienne n'est pas encore en état d'assurer seule la défense

des frontières. Le 8 novembre 1861, un paquebot britannique, le *Trent*, est arraisonné par un navire de guerre américain et les délégués sudistes qui s'y trouvaient furent capturés sans égard aux règles internationales. Justifiant les pires appréhensions, une nouvelle guerre anglo-américaine semble sur le point d'éclater.

Contrairement à ce qui s'était passé en 1839, ce conflit ne menace pas directement le Témiscouata. On craint pour le sud de l'Ontario et surtout pour Montréal qui ne possède aucun moyen de défense. Plusieurs milliers de soldats sont embarqués en hâte pour Halifax et dirigés vers Montréal par le Nouveau-Brunswick et le Témiscouata. Les postes militaires désaffectés reprennent vie, le temps d'héberger les soldats³¹.

Bien que la question du *Trent* ait été réglée par voie diplomatique dès janvier 1862, personne ne peut prévoir que d'autres crises semblables ne se reproduiront pas. Les troupes auront encore à se déplacer. Il faudra organiser des haltes, loger les soldats, prévoir des dépôts de vivres, de munitions, de matériel, voir à l'entretien des bâtiments. Il faudra, sur place, s'assurer des services d'un «barrack sergeant». Généralement confiés à des officiers subalternes, si possible des pères de famille jouissant d'une bonne réputation, ces postes sont très convoités car la tâche est relativement peu exigeante, le salaire adéquat et le logement fourni.

Nous ne savons pas exactement comment le «private» Purcell, retourné à la vie civile en 1857, se retrouve cinq ans plus tard sergent au fort Ingall. Il était loin d'avoir été un soldat modèle. Qu'on ait pensé à lui confier des tâches administratives suggère qu'on lui reconnaissait quand même des mérites et des qualités. Il a très bien pu profiter du climat de fébrilité occasionné par l'affaire du *Trent* pour obtenir un tel poste. Rappelons aussi que la tradition familiale parle du poste de gardien au fort Ingall comme d'une récompense et du mariage avec Kate Shaw célébré à la hâte pour lui permettre de bénéficier du transport réservé aux épouses légitimes.

Après la fin de la guerre civile en 1865, les troupes britanniques continueront d'assurer la protection des frontières jusqu'à leur retrait définitif du Canada, en 1871. À cette date, la famille Purcell qui compte déjà cinq enfants sem-

ble définitivement installée au Poste du Lac, qui deviendra plus tard Cabano.

Une famille parmi tant d'autres

Si les troupes cantonnées dans le Témiscouata n'ont jamais essuyé le feu de l'ennemi, leur présence n'en a pas moins été des plus utiles, ne serait-ce que pour leur contribution à l'aménagement de la route. En 1839, il n'y avait dans la région que quelques familles. En 1853, les habitants sont assez nombreux pour réclamer une chapelle et un prêtre résidant, ce qui sera chose faite en janvier 1861 avec l'ouverture de la mission de Notre-Dame-du-Témiscouata (plus tard Notre-Dame-du-Lac, qui dessert alors la région).

Un pays tout neuf, la forêt, le lac, un vieux fort en ruines, voilà désormais l'univers de Kate Shaw et de William Purcell. Parlent-ils seulement la langue des habitants du pays? Détail à signaler, bien qu'il existe dans la région quelques familles britanniques, les parrains et les marraines de tous leurs enfants, sans exception, sont des habitants de la paroisse, choisis notamment parmi les familles Bérubé et Cloutier. Un événement marquant survient le 7 janvier 1869, quand Kate se convertit au catholicisme et que le curé L. N. Bernier procède à la réhabilitation de son mariage avec William Purcell:

[...] nous prêtre soussigné [...] avons reçu la profession de foi de Catherine Shaw convertie de l'église établie d'Angleterre et lui avons donné le baptême sous condition, parce que d'après le témoignage de William Purcell son époux, il était douteux si la dite convertie avait été validement baptisée dans la secte religieuse. Furent témoins de cette abjuration François Bernier qui a servi de parrain et Pierre Cloutier qui ont signé avec nous.

*[...] nous avons réhabilité le mariage de William Purcell ancien sergent et de Catherine Shaw qui avait contracté mariage à Dublin devant un simple ministre. Furent présents François Bernier et Pierre Cloutier qui ont signé avec nous*³².

Les deux actes, tels que consignés dans le registre paroissial, ne contiennent pas d'autres détails susceptibles de nous éclairer sur les parents des époux ou sur leur origine. Une recherche dans l'**Index** des mariages non catholiques de Dublin de 1856 à 1862, n'a rien révélé du premier mariage, puisque au moins 15% des mariages de l'époque ne sont pas enre-

gistrés.

Kate Shaw décédée le 25 avril 1878, à l'âge de 36 ans, est inhumée à Notre-Dame-du-Lac deux jours plus tard en présence de Francis Lebel, de Daniel Michaud et «d'une foule d'amis» venus rendre un dernier adieu à la jeune étrangère qui, à ce qu'on racontait jadis dans le village, paraissait souvent bien triste et bien esseulée.

Le recensement de 1881 indique que William Purcell, fermier âgé de 64 ans, est veuf et qu'il vit seul avec ses sept enfants. Deux ans plus tard, le 20 août 1883, William Purcell fils, qui vient tout juste d'avoir 20 ans, fait l'acquisition d'une partie des terres du fort Ingall pour 100\$, payés par cinq versements annuels de 20\$ au vendeur, George Coffin, de Notre-Dame-du-Lac³³. Cette transaction semble confirmer le fait que le sergent Purcell ait occupé la terre du fort Ingall sans en avoir la propriété; ou encore, comme le prétendent certains, qu'il aurait négligé de faire valoir les titres qu'on lui aurait offerts. Après cette date, il n'est plus question de William Purcell dans le Témiscouata. Au mariage de son fils William avec Emma Bérubé, en 1887, le curé de Saint-Louis-du-Ha-Ha! note que le père absent réside à Fredericton³⁴.

«Old soldiers never die»

«*Old soldiers never die; they simply fade away*», dit une vieille chanson militaire. Le sergent Purcell lui aussi s'efface doucement. La vie de fermier commençait-elle à lui peser? Souffrait-il de n'avoir pas de souvenirs communs avec les personnes de son entourage? Apprenant la création de l'École d'infanterie de Fredericton, fondée le 21 décembre 1883, il va y finir ses jours en compagnies d'autres vétérans, comme lui, qui ont répondu à l'appel des autorités canadiennes, désireuses de former les jeunes militaires avec l'aide des soldats de l'empire.

Sgt. PURCELL, a pensioner, who came to this city from Quebec on the establishment of the Infantry School Corps, and who has since resided in Park Barracks where he acted as barrack sergeant, was seized by illness on Wednesday night and died on Thursday morn. [...] The deceased was buried yesterday afternoon in the Roman Catholic cemetery with military honors, the Royal School of Infantry providing the firing party and band and all the officers, N.C.O.

*and men off duty attending the funeral*³⁵.

Les témoignages publiés dans les journaux de Fredericton, au lendemain de son décès survenu le 19 juillet 1889, ne laissent aucun doute sur l'estime dans laquelle était tenu le vieux soldat. Sans avoir la splendeur des funérailles du duc de Wellington, les siennes, à l'église de Saint Dustan, furent sans doute plus grandioses que celles qu'on lui aurait faites s'il était resté au Témiscouata. En dépit de ses incartades, l'armée avait été sa raison d'être, sa fierté et son refuge, ainsi avait-il tenu à mourir en soldat.

Une famille millénaire

Vieille de mille ans, l'histoire des Purcell illustre bien la tragédie vécue par les anciennes familles catholiques d'Irlande. Originaire de Normandie, Hugh Porcell ou Purcell est l'un des chevaliers qui, en 1066, ont aidé le duc Guillaume de Normandie à conquérir l'Angleterre. Ses descendants qui appartiennent à l'aristocratie anglo-normande formeront par la suite, deux branches distinctes, une anglaise, l'autre irlandaise³⁶.

En 1167, Dermot MacMurrough, roi irlandais exilé, demande l'aide d'Henri II, roi d'Angleterre. Profitant de l'occasion, un certain nombre de chevaliers anglo-normands débarquent en Irlande pour n'en plus repartir. Walter, un descendant de Hugh Porcell est du nombre. Prolifiques, les Purcell finissent par posséder de nombreux domaines, particulièrement dans les comtés de Kilkenny et de Tipperary.

Les relations entre les Irlandais d'origine celtique et les Anglo-normands n'étaient guère cordiales. Mais la puissance assimilatrice de la culture traditionnelle irlandaise est si forte qu'avec le temps, ceux qu'on appelle les «Old English» comme les Purcell, par exemple, deviennent selon l'expression consacrée, «*plus irlandais que les Irlandais eux-mêmes*».

Concentrée autour de Dublin et dans le sud du pays, l'influence anglaise avait été d'abord très limitée. Tout change à compter du XVI^e siècle quand l'Angleterre entreprend d'imposer les lois et les usages anglais et de remplacer l'Église catholique par l'Église anglicane. Rapprochés, les Irlandais et les «Old English» font de leur appartenance catholique le symbole de leur résistance à l'ennemi commun. Chaque tentative de soulèvement, et il y en aura plusieurs, notamment en 1598, 1641, 1688 et 1798,

sera suivie de mesures répressives qui privent de leurs droits, les catholiques et tous les autres dissidents. Par ailleurs, les autorités encouragent l'immigration d'Anglicans, les «New English», qui, à la différence des «Old», resteront plus attachés à l'Angleterre qu'à l'Irlande.

Si certaines familles irlandaises, généralement au prix d'une conversion protestante, parviennent à conserver leurs titres et leurs biens, d'autres paieront par l'emprisonnement, les déportations forcées, et la confiscation de leurs terres, leur fidélité à la religion catholique et à l'Irlande. Tel est, semble-t-il, le sort réservé à plusieurs Purcell. Les familles ainsi spoliées ont laissé peu de traces. C'est pourquoi il est difficile d'établir la filiation des Purcell du XIX^e avec ceux des siècles précédents. Des recherches plus poussées en Irlande permettront peut-être un jour de le faire. Il resterait également à découvrir la date de naissance de William Purcell et celle de Kate Shaw, la date et les circonstances de leur mariage, le nom de leurs parents ainsi que les détails relatifs à la pension et au statut du sergent.

Les enfants Purcell

William Purcell, fils

Né le 21 juin 1863. P. M.³⁷. Jean-Baptiste Plourde et Anathalie Grenier, épouse de Pierre Cloutier. Décédé à Cabano, le 15 août 1938. Marié à Saint-Louis-du-Ha-Ha! le 2 août 1887 avec Emma Bérubé (1869-1943), fille de Joseph et de Marie Boucher. Les deux témoins du mariage se nomment «Joseph Bérubé»; le premier est le frère d'Emma, le second son cousin, marié à Catherine Purcell, et par conséquent, le beau-frère de William.

Catherine (Kate) Purcell

Née le 29 avril 1865. P. M. Pierre Cloutier et sa fille, Élise Cloutier. Décédée le 9 novembre 1950 à Cabano. Mariée à Saint-Louis-du-Ha-Ha! le 14 janvier 1884 avec Joseph Bérubé (1855-1949), fils de François Bérubé et de Léocadie Levasseur. Les témoins sont Georges Bérubé, frère de l'époux et un ami, Ignace Desjardins.

John (Johnny) Purcell

Né le 3 décembre 1866. P. M. Philippe Paradis et Léonide Paradis. Au recensement de 1891, il vit chez son beau-frère Joseph Bérubé. Célibataire, il est décédé à Québec, le 16 février 1943.

Lizzie (Laura) Ann Purcell

Née le 16 décembre 1868. P. M. Pierre

Cloutier et Caroline Cloutier. Mariée sous le nom de «Laura» à Montréal le 18 mai 1897 avec Patrick Sullivan, fils de Patrick (décédé), et de Mary Ann Sullivan. Les témoins sont Henry Staines et «Millie» Purcell, sœur de l'épouse.

Sarah Brigitte Purcell

Née le 29 juillet 1870. P. M. Edmond Têtu et Philomène Bernier. Mariée le 11 septembre 1888 à Saint-Louis-du-Ha-Ha! avec Joseph Michaud, fils de Pierre et Marie Parrault (ou Perreault?), de Saint-Alexandre.

Marguerite Lucie (Millie ou Millice) Purcell

Née le 19 mars 1873. P. M. Hilaire Bérubé et Olympe Sirois. Mariée le 9 mai 1899 à Montréal avec Narcisse Auguste Gauvin, conducteur, fils de Jean-Baptiste et de Zurilla Émond. Elle se fait appeler «Millicent» et signe «Millice»; l'acte de mariage précise qu'elle est âgée de 26 ans, ce qui correspond bien avec la date de naissance de «Marguerite Lucie». Les témoins du mariage sont Patrick Sullivan (pompier) et sa femme Laura Purcell, sœur de la mariée.

Suzanne Purcell

Née le 9 mars 1875. P. M. Hilaire Bérubé et Stéphanie Bérubé. Au recensement de 1891, «Suzie» âgée de 16 ans vit chez son beau-frère Joseph Bérubé. Pas de trace de mariage ni décès.

Isabel et Hélène Purcell

Nées le 19 février 1876, baptisées sous condition à Notre-Dame-du-Lac le 19 février. Hélène a pour parrain le notaire Alphonse Philippe Beaulieu et pour marraine Léda Cloutier, institutrice et future épouse du notaire; le parrain et la marraine d'Isabel sont Joseph Alfred Bérubé, qui est en même temps le prêtre baptisant et Philomène Pérusse. Elles sont sans doute décédées en bas âge.

Sources et ouvrages consultés

Témiscouata

CARBONNEAU, C. A. (Mgr). **Tableau général des mariages - Diocèse de Rimouski (Témiscouata)**. 2^e série 1902-1925.

BELZILE, Richard. **Fort Ingall, Cabano**. Québec, Les Publications du Québec, 1992.

LANDRY, Gilles et Jeannot Yvan LAVOIE. **Le fort Ingall**. (Manuscrit non publié), Rimouski, Collège de Rimouski, 1977.

ROY, Sylvie. **Le portage du Témiscouata, fort Ingall**. Québec, ministère des Affaires culturelles, 1982.

SAMSON, Gilles et Gérard MICHAUD. **Fort Ingall, lac Témiscouata, Cabano**. Rivière-du-

Loup, Société d'archéologie de Rivière-du-Loup, décembre 1969.

Histoire militaire canadienne

CHARTRAND, René. **Le patrimoine militaire canadien: d'hier à aujourd'hui**. Montréal, Art Global, 1995. Tome 2.

HITSMAN, J. Mackay. **Safeguarding Canada (1763-1871)**. Toronto, University of Toronto Press, 1968.

MORTON, Desmond. **A Military History of Canada**. Edmonton, Hurtig, 1985.

SENIOR, Elinor. **Roots of the Canadian Army: Montreal District, 1846-1870**. Montreal, Society of the Montreal Military & Maritime Museums, 1981.

Guerre du Penjab

BAL, Sarjit Singh. **British Policy Towards The Punjab: 1844-49**. Calcutta, New Age Publishers Private Ltd., 1971.

BRUCE, George. **Six Battles for India - The Anglo-Sikh Wars: 1845-46, 1848-49**. Calcutta, Allahbad, Bombay, Rupa & Co., 1969.

COOK, Hugh. **The Sikh Wars - the British Army in the Punjab 1845-1849**, London, Leo Cooper, 1975.

ITIHAAS. **Causes of the Second Anglo-Sikh War**, <http://itihass.com/modern/british19.html>

Histoire militaire britannique

MILLS, T. F. **Land Forces of Britain, the Empire and Commonwealth, 1996-1999**. <http://www.regiments.org>

ROPER, Michael. **The Records of the War Office and related departments 1660-1964**. Public Record Office Handbook No. 29, PRO Publications.

The 61st Regiment (South Glosters) in India. <http://members.tripod.com/~Glosters/61st.html>

Histoire irlandaise

BARRY, John G. **The Study of Family History in Ireland**. Cork, University College, 1967.

MACLYSAGHT, Edward. **Irish Families: Their Names, Arms and Origins**. (6th ed.), Blackrock, Co. Dublin, Irish Academic Press, 1989.

O'HART, John. **Irish Pedigrees; or, The Origin and Stem of the Irish Nation**. (3d ed.), Dublin, M. H. Gill, 1881.

The Purcell Family. Purcell Family History Society, <http://home.connexus.net.au/~nickd/main-page.htm>.

Notes

- 1 Dans les registres, on trouve aussi Katreen, Kathleen, Catherine et même Catheline.
- 2 PRO, War Office 97 /1578, Discharge papers: Detailed Statement of the Services of no 849 Private William Purcell.
- 3 «Le vieux sergent qui mesurait plus de six pieds était droit comme un roseau et bien qu'il approchât de 80 ans, son pas était élastique et sa figure, semble-t-il, aussi souple et militaire qu'au temps où il était une

recrue». Non signé, article nécrologique, **The Capital**, Fredericton, July 20, 1889.

- 4 «C'était un soldat idéal, mesurant, si mes souvenirs sont bons, six pieds, deux pouces et demi et bâti en proportion. Partout où il était cantonné, il passait pour un des plus beaux hommes de la garnison. Son seul défaut dans sa jeunesse était de trop boire, sans quoi je suis convaincu qu'il ne serait pas mort sans avoir obtenu son brevet d'officier». A. Young, Letter to Editor, **Free Press**, Rockland, July 27, 1889.

5 /PRO, War Office 97 /1578, Discharge Papers, id.

6 Archives du Nouveau-Brunswick, registre paroissial de Saint-Dunstan, Fredericton, N.B.

7 Recensements du Canada, 1851-1891: Province de Québec, District No 191, Comté Témiscouata.

8 Purcell est un nom répandu dans toute la région, mais comme le seul recensement de l'époque, **The Tithe Applotment Books** (1824) ne relève que les chefs de famille, il est impossible d'identifier qui pourraient être les parents de William.

9 René Chartrand, **Le patrimoine militaire canadien: d'hier à aujourd'hui**, Montréal, Art Global, 1995, vol. 2, pages 123-137.

10 Devenu le Wiltshire regiment en 1881.

11 January 1st to March 31st 1835, Muster Rolls, PRO, War Office, 12/7190.

12 Devenu le South Gloucestershire regiment en 1881.

13 Discharge Papers, id.

14 Cette marque indélébile était généralement tatouée à l'encre de Chine sur la poitrine du coupable.

15 Chartrand, **op. cit.**, p. 132.

16 Le Penjab est aujourd'hui partagé entre l'Inde et le Pakistan.

17 Pour connaître les causes de ces deux guerres, on pourra consulter les ouvrages cités en référence.

18 «Le soldat Purcell faisait partie du détachement de corvée qui, le lendemain de la bataille, enterra le vaillant officier». Article nécrologique, **op. cit.**

19 James Andrew Broun Ramsay, marquis de Dalhousie, 1812-1860; il était le fils de George, comte de Dalhousie, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse en 1916 et fondateur de l'Université Dalhousie à Halifax.

20 A. Young, **op. cit.**

21 PRO, War Office 100/13. **Nominal Roll of the Officers and men of the 61st Rgt who were employed during the campaign in the Punjab to the date of occupation of Peshawar**.

22 Discharge Papers, id.

23 «Un jour de permission, alors qu'il se trouvait à Cork, il rencontra le commandant général qui fut si impressionné par son allure militaire qu'il donna l'ordre de le promouvoir immédiatement au rang de caporal, ce qui fut fait», Young, **op. cit.**

24 «Depuis quelque temps, les dispositions et la conduite du soldat William Purcell sont bonnes... », 20 octobre 1856, Wuzerabad, PRO, War Office 97/157, Proceedings of a regimental board.

25 «Usé par de longues années de service [...] ses habitudes sont sobres et modérées», 14 juillet, 1857, Detailed Statement of the Services of no 849 Private William Purcell, PRO, War Office 97/1578.

26 Final description, Discharge Papers, id.

27 Kate Shaw est décédée en 1878 à l'âge de 36 ans, ce qui la ferait naître vers 1842.

28 Au moment de terminer la rédaction de cet article, un correspondant de Dublin me signale que le Brunswick Rowing Club était situé sur Thorncastle Street, à Ringsend et que, sur la même rue, dans ces mêmes années, vivait un certain Hercules Shaw, négociant et courtier maritime. Il y aurait peut-être là une piste à suivre pour retracer l'origine et les parents de Kate Shaw.

29 Chartrand, **op. cit.**, p. 163.

30 AC, RG8, vol. 1812, Transfer of Barracks and Fortif to the Dominion of Canada.

31 «The final return submitted by Major General Doyle on March 17, 1862, showed that 6,823 all ranks actually went forward by sleigh to Canada [...]. The remaining troops, together with the military stores, were held in Halifax until spring when ships could again navigate the St. Lawrence River». J. Mackay Hitsman, **Safeguarding Canada (1763-1871)**, 1968.

32 ANQ, Registre de la paroisse de Notre-Dame-du-Lac.

33 Greffe Alphonse-Phillippe Beaulieu, no 18561, vente de G-E Coffin à W. Purcell.

34 Confirmation de ce détail par Délia Pelletier, épouse de Joseph Bérubé, petit-fils de William Purcell (Cabano, juillet 1991).

35 «Le sergent Purcell, retraité, qui vivait au Québec avant de venir s'établir dans cette ville au moment de la création de l'École d'infanterie et résidait depuis à Parks Barracks, où il était sergent de baraque a été pris d'un malaise le mercredi soir et il est décédé le jeudi matin. [...] Le défunt a été enterré hier après-midi dans le cimetière catholique avec les honneurs militaires, aux accompagnements des salves et de la fanfare du Corps de l'École d'infanterie, en présence de tous les officiers, des officiers subalternes et des hommes qui n'étaient pas en devoir». Article nécrologique, **op. cit.**

36 Le musicien Henry Purcell (1659-1695) appartient à la branche anglaise des descendants de Hugues Porcell, aujourd'hui, semble-t-il, éteinte.

37 P. M. pour parrain et marraine.

La vie à la petite école du rang

Ernestine Lepage

Scrutant mon passé, je me suis mise à ressusciter de vieux souvenirs que j'aimerais rappeler. J'ai donc choisi de vous parler de mes premières années d'enseignement à la petite école du rang.

Diplômée de l'école normale Sainte-Rose-du-Dégelis à 17 ans, j'ai d'abord amorcé ma carrière dans l'enseignement à l'école du 3^e rang Ouest de Sainte-Odile, école que j'avais fréquentée durant mon enfance. Vous dire que l'expérience a réussi serait vous induire en erreur. Enseigner à 28 élèves, âgés entre six et seize ans, répartis de la première à la septième année, ne fut pas une tâche facile pour une jeune diplômée qui avait fait la plus grande partie de ses stages dans une classe à degré unique.

Mes frères et sœurs, qui compétaient parmi mes premiers élèves, pourraient relater certaines péripéties vécues par eux et leur sœur aînée. Ils ont dû subir mes réprimandes plus souvent qu'à leur tour, question de ne pas faire de «passe-droit».

Après un an, j'ai quitté cette école pour devenir enseignante dans la paroisse voisine, Sainte-Blandine, durant les deux années suivantes. J'aimerais vous entretenir de cette période d'enseignement à l'école du rang 4, actuellement le rang de la Seigneurie.

À mon arrivée, l'école m'apparut assez vieillotte. Dans la pièce principale se trouvaient deux rangées de pupitres pouvant asseoir deux enfants ensemble; par deux marches, on accédait à mon bureau fixé sur une tribune. L'ameublement de la classe se complétait par un «poêle à deux ponts». Deux tableaux noirs, l'un à l'arrière de mon bureau, l'autre à ma gauche, faisaient, avec la croix



noire, le décor de la classe. Aucune ampoule électrique au plafond; la Compagnie du Pouvoir du Bas-Saint-Laurent n'avait pas encore conduit l'électricité dans le rang. Seules les très grandes fenêtres situées au sud et à l'ouest laissaient passer assez de lumière pour rendre possible le travail scolaire; elles laissaient aussi pénétrer le froid durant l'hiver.

L'école avait connu plusieurs générations d'étudiants à en juger par l'état des bureaux, du plancher et des murs défraîchis. Une porte, pas tellement ajustée à son cadrage et située à gauche du bureau du maître, donnait sur un long corridor au bout duquel se trouvaient les toilettes sèches des garçons et des filles. Dans l'espace encore vacant de ce lieu plutôt rudimentaire, le voisin allait déposer le bois qui devait servir à alimenter le poêle durant l'hiver.

Face à l'entrée principale de l'école, une porte donnait sur deux pièces réservées à l'institutrice. La première servait de cuisine où se trouvaient une table, deux chaises et une armoire; la seconde servait de chambre à coucher où seuls un lit et un vase de nuit répondaient aux premières nécessités.

C'est bien dans cette école que j'ai

accueilli une trentaine d'élèves, le premier mardi de septembre 1949. Comme toutes les enseignantes qui oeuvraient dans les rangs, j'avais l'entière direction de ma classe. Je devais enregistrer à chaque jour les présences des élèves dans le journal scolaire. Chaque mois, j'y inscrivais les notes et je remplissais les bulletins que les élèves présentaient à leurs parents. À la fin de l'année, je compilais les résultats de ces données, en faisais la moyenne et fournissais un rapport détaillé à la Commission scolaire de l'endroit.

M'incombait aussi la garde des élèves lors de la récréation et tout le temps de leur présence à l'école.

Au cours de la deuxième année, ce n'était pas trente élèves, mais bien trente-huit, répartis entre la première et la septième année que j'ai dû inscrire. Pour ce nombre record, je me suis mérité une prime de 50\$ qui s'ajoutait à un salaire annuel de 600\$. J'ai su m'en réjouir, car mes tantes avant moi n'avaient connu qu'un maigre 300\$. On peut croire, par la citation qui suit, que les conditions n'étaient pas meilleures dans d'autres écoles: «*La vie de la maîtresse d'école était souvent héroïque. (...) Son salaire n'était pas exorbitant: en 1873, l'on engageait pour 60\$ annuellement; la moyenne des salaires monta à 200\$ vers 1915, et ce n'est qu'après 1950 qu'elle dépassa 1000\$. Très souvent les paiements mensuels étaient retardés*»¹.

Chambre à louer

Comme je n'avais pas l'intention de coucher seule à l'école, j'ai loué une chambre chez Monsieur et Madame Ruest, mes voisins de l'ouest, au coût mensuel de 7\$. C'est à peine le prix d'un repas actuellement, mais en 1950, c'était suffisant.

La saison d'automne fut assez clé-

mente; pas besoin de chauffer la classe tous les jours. Cependant, l'hiver était attendu avec anxiété, surtout durant cette deuxième année où je devais moi-même allumer le poêle chaque matin. Lors du premier hiver, M. Ruest avait eu la gentillesse de faire la première attisée avant d'aller traire ses vaches. Laisée à moi-même, je parvenais difficilement à m'acquitter de cette tâche. Le tremble qui venait tout juste d'être bûché résistait à mes interventions.

Lorsque le bois avait réussi à s'enflammer et que l'école commençait à se réchauffer, je prenais mon petit déjeuner, camouflée dans mon manteau d'hiver. Je regardais parfois fondre la glace dans la chaudière, placée sur le bahut et sous le bec de la pompe à eau, près de la porte d'entrée. Ce cérémonial terminé, je faisais de nouveau une attisée, m'affairais aux derniers préparatifs pour accueillir les élèves venus d'un mille à la ronde. Les plus éloignés arrivaient souvent les premiers, bien enneigés. Après avoir secoué leurs «p'tits rubbers», ils gagnaient leur place en grelottant.

Durant les grands froids d'hiver, je les invitais à venir se chauffer près du poêle. Mais celui-ci était si chaud et la classe si froide que «l'on brûlait d'un côté pendant qu'on gelait de l'autre». Cela ne nous empêchait pas de nous «catéchiser» ainsi, regroupés près du feu.

Ma tâche de maîtresse d'école n'était pas une sinécure. Enseigner le français, le calcul et les autres matières scolaires à sept niveaux différents, et suivre autant que possible le programme du Conseil de l'instruction publique, cela me demandait beaucoup d'ingéniosité, de débrouillardise. Aussi, les grands élèves, qui terminaient leur travail les premiers, montraient à lire aux élèves de première ou de deuxième année pendant que j'enseignais une règle de grammaire à l'un des autres niveaux.

La matinée était vite terminée et ne laissait pas de temps pour le repos et le badinage. Bien vite arrivait l'heure du dîner qui se résumait à un sandwich et un breuvage froid pour les élèves qui mangeaient à l'école. Quant à moi, je me contentais souvent d'une soupe que je faisais réchauffer sur le poêle à deux ponts

et que je dégustais dans la cuisine. Par l'embrasement d'une porte à volets, je pouvais facilement surveiller mes élèves tout en avalant mon frugal repas.

La classe reprenait vers une heure, toujours embaumée par les odeurs du matin. De brèves informations données à l'un ou l'autre groupe permettaient aux élèves d'effectuer des exercices pendant que j'expliquais de nouvelles notions d'arithmétique aux autres. La fin de l'après-midi était parfois consacrée à la lecture expressive; c'était une période adorée des élèves qui, à qui mieux mieux, voulaient être performants. Qu'auraient dit les inspecteurs, Lever ou Dumas, d'une telle volonté d'apprendre? C'est vrai qu'ils venaient, deux fois l'an, vérifier le niveau d'avancement des élèves et me donner des conseils. Le curé de la paroisse nous visitait à son tour. Chacune de ces personnalités nous accordait une journée de congé. C'était le moment le plus apprécié de leur visite.

Après une journée de classe bien remplie, les élèves repartaient vers 4 h. Quelques-uns se prêtaient volontiers à faire le ménage, tâche que j'assumais gratuitement lors d'une tempête.

La journée n'était pas terminée car je devais procéder à la correction des travaux des élèves ou des devoirs de la veille en plus de préparer mes cours du lendemain. Après la classe, je me suis même prêtée à exercer mes élèves qui voulaient jouer une pièce de théâtre à laquelle les parents furent invités à l'occasion de Noël.

À vingt ans, on est plein d'entrain et d'enthousiasme. Quelques fois durant l'année, je visitais les familles de mes élèves. Celles-ci me recevaient à bras ouverts. Parfois l'une d'elles organisait une soirée à laquelle se joignaient les gens d'alentour pour étudier un article dans la revue diocésaine, **Le Centre Saint-Germain**, ou des questions relatives au syndicalisme agricole dans **La terre de chez-nous**. Cette soirée se terminait habituellement par une bonne partie de cartes autour de la grande table familiale et sous l'éclairage de la lampe à l'huile. C'était une bonne occasion de rire et de tricher un peu au milieu des quiproquos.

Je garde de ces deux années, à Sainte-Blandine, de mes élèves comme de leurs parents, un précieux souvenir. Ils ont porté avec moi le poids des difficultés, des années sans confort; mais tous vivaient des valeurs profondément chrétiennes.

Le vendredi soir arrivé, mon grand-père ou l'un de mes frères venaient me chercher à l'école, en voiture à cheval, tout comme ils m'y conduisaient le lundi matin. Je revenais à la maison paternelle un peu fatiguée mais encore décidée à préparer la semaine suivante. Je profitais de ce temps de repos pour photocopier des exercices ou des examens en nombre suffisant. Comme je ne possédais pas les moyens modernes d'impression d'aujourd'hui, j'avais recours à la «vulgaire gélatine». Figée sur une vitre dans un cadrage fabriqué par mon père, elle me permettait de relever des stencils. Après chaque opération, il fallait laver le produit à l'eau tiède; ce qui laissait bien des marques sur les doigts.

J'ai terminé ma carrière de maîtresse d'école dans ma paroisse, Sainte-Odile, à l'école Saint-Léon, située à quelques kilomètres au sud de l'actuelle Place Jalna. C'était toute une promotion: une école récemment construite, pourvue d'électricité et... avec seulement seize élèves, de la première à la quatrième année. De plus, j'ai obtenu une augmentation salariale de 100\$. Pressentant la naissance du syndicat de l'enseignement, la commission scolaire promettait d'augmenter nos salaires de 200\$, l'année suivante. J'allais la couler douce!

Cette expérience de cinq ans à la petite école du rang allait sans doute me servir dans ma carrière d'enseignement à la formation des maîtres, tout particulièrement auprès des stagiaires, tant dans les écoles normales² qu'au Centre Pilote Laval à Québec et à l'Université du Québec à Rimouski.

Notes

¹ Georgette Grand'Maison, r.s.r., **Au service du Témiscouata; l'école normale Sainte-Rose-du-Dégelis**, Rimouski, 1980, p. 31.

² Écoles normales de Sainte-Rose-du-Dégelis, de Mont-Joli, de Tanguay, des Ursulines, du Consortium de Rimouski.

Rimouski au temps d'Adèle Lamontagne 1858-1875

Partie 2: La transition entre village et ville

Mario Mimeault

Lorsqu'Adèle Lamontagne déménage à Rimouski en 1858, la place aurait paru, à nos yeux de contemporains, n'être qu'un petit village, mais ce n'était certainement pas le cas dans l'esprit de la jeune femme. Sainte-Luce, d'où elle venait, comptait environ 1 900 habitants et, si on se tourne à l'ouest, vers la paroisse du Bic par exemple, on y trouvait à peu près le même nombre de personnes¹. En fait, compte tenu du contexte démographique régional, Rimouski, qui fait presque le double de ces villages, est en train de devenir un grand centre. Il franchit même une étape importante en 1869 en recevant son incorporation municipale.

C'est donc dire que la période où Adèle Lamontagne a résidé dans la paroisse de Saint-Germain constitue pour le patelin la phase transitoire entre l'agglomération rurale et le regroupement urbain. Alors, toujours dans l'optique fixée au début du premier article sur Adèle Lamontagne, nous allons essayer, cette fois-ci, de voir ce que cette dernière a perçu du développement de la future capitale régionale à ses premiers pas.

La transition

Aux fins de donner une orientation à notre approche, vérifions d'abord ce qu'on entend par une ville. Selon le **Petit Larousse**, une ville «est une agglomération où la majorité des habitants sont occupés par le commerce, l'industrie et l'administration»². Partant de là, et en se servant des paramètres publiés par l'équipe de Joseph-Marie Levasseur dans **Mosaïque rimouskoise**, puis en les sériant suivant la définition du dictionnaire, apparaît entre 1860 et 1870 une certaine évolution conduisant le milieu d'adoption du cou-

ple Lamontagne-Chalifour vers son statut de ville.

Le tableau qui accompagne notre texte montre, en utilisant les données des recensements de 1861 et de 1871, que les activités agricoles cèdent le pas devant celles vouées à la fabrication en général³. En effet, la part des individus qui s'adonnent à l'agriculture représente, en 1861, 48,2% des résidents de la paroisse de Saint-Germain, mais cette statistique diminue pour inclure en 1871 une proportion, encore importante, de 37,4% des travailleurs agricoles. Cette diminution, quand même significative, des travailleurs agricoles tient au resserrement des frontières municipales promulgué deux ans auparavant. Les changements subis dans les autres secteurs d'occupations humaines présentent des modifications moins drastiques, bien que réelles. La part du commerce, par exemple, est un des critères ciblés par le **Petit Larousse** pour déterminer une ville. Le recensement de 1861 révèle de ce côté que 3,8% des

Rimouskois vivent des échanges commerciaux et que leur proportion passe seulement à 4,0% au recensement suivant, celui de 1871. Pour sa part, le secteur de la fabrication, représenté par l'industrie et la construction, enregistre pendant la même période un gain important. Impliquant, au départ, 6,2% de la population, l'industrie occupe 12,1% de la main-d'oeuvre au début des années 1870, soit deux fois plus de gens qu'avant.

La présence de l'administration, qui contribue à faire aujourd'hui de Rimouski une ville de service, constitue le troisième référant du dictionnaire pour déterminer le passage d'un village à une ville. En s'y arrêtant, on constate, aux premiers temps où Adèle Lamontagne vient rester dans la paroisse de Saint-Germain, que ce secteur de la société fait vivre 3,7% des Rimouskois et que cette proportion augmente à 7,7% en 1871. Cela s'explique par la création du district judiciaire de Rimouski qui attire du personnel spécialisé en

Effectifs professionnels par secteurs choisis.
Paroisse et ville de Saint-Germain de Rimouski 1861-1871

	1861*	1871**
Commerce	3,8%	4,0%
Industrie	4,7%	7,7%
Construction	1,5%	4,4%
Administration		
Professions libérales	1,4%	2,6%
Clergé	0,6%	1,6%
Fonction publique	0,6%	0,9%
Services	1,1%	2,6%
Total administration	3,7%	7,7%
Agriculture	48,2%	7,4%

* (Joseph-Marie Levasseur et al., **Mosaïque rimouskoise. Une histoire de Rimouski**, Rimouski, Comité des Fêtes du 150^e anniversaire de la paroisse Saint-Germain de Rimouski, 1979, p. 247 s., 257.)

** Chiffres fournis par Jean-Charles Fortin, historien.

créant des emplois nouveaux. Il y a aussi l'érection du diocèse de Rimouski et la centralisation des institutions religieuses (évêché, collège, couvents) qui amènent des prêtres, des enseignants et des administrateurs dans le nouveau centre épiscopal. Enfin, le fait que Rimouski soit devenue officiellement une ville en 1869 a renforcé le rôle administratif de la place et certainement ajouté aux précédents apports de fonctionnaires.

Au total, l'indice rattaché à l'ensemble des critères commerce, industrie (construction comprise) et administration passe donc de 13,7% à 23,8% entre 1861 et 1871. Ainsi, pouvons-nous dire qu'Adèle Lamontagne a connu le village de Rimouski quand ce dernier avait enclenché son processus d'urbanisation. Or, cela se vérifie non seulement au niveau des statistiques qui touchent les activités humaines, mais aussi sur d'autres plans, comme la géographie.

La géographie urbaine

Si le dictionnaire Larousse définit ce qu'est une ville par l'occupation de ses habitants, le **Dictionnaire encyclopédique universel** de Quillet-Grolier privilégie plutôt la disposition des lieux comme critère de différenciation. Ainsi, pour les auteurs de cette encyclopédie, une ville est «*l'assemblage d'un grand nombre de maisons disposées par rues*»⁴.

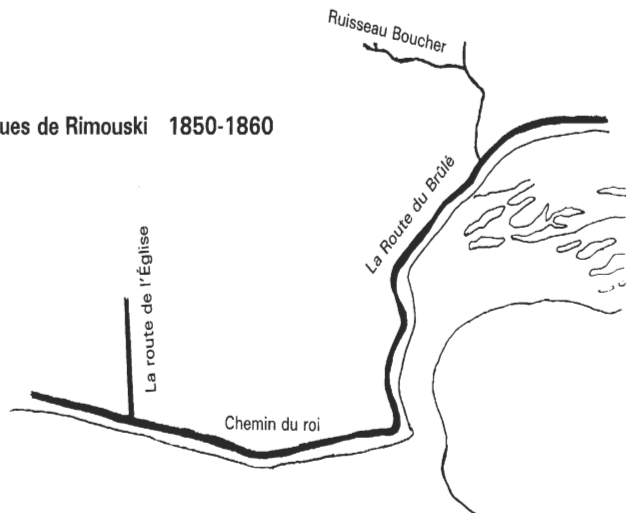
La référence à un facteur géographique tel que celui-là ne contredit en rien ce qui a été avancé précédemment, l'évolution du réseau routier rimouskois témoignant elle aussi de ce que le début de l'urbanisation locale s'est fait sentir à partir des années 1860. En effet, le tissu urbain rimouskois est des plus simples en 1858. Il n'existe aucun regroupement urbain significatif et les quelques rues existantes ne possèdent même pas de nom officiellement homologué.

Ce qui s'appelle aujourd'hui la rue de la Cathédrale est alors simplement désigné dans les documents officiels comme «*la route qui mène du premier rang au deuxième rang*», mais la population l'appelle aussi «*la route de l'Église*»⁵. C'est ce qu'on voit en 1861,

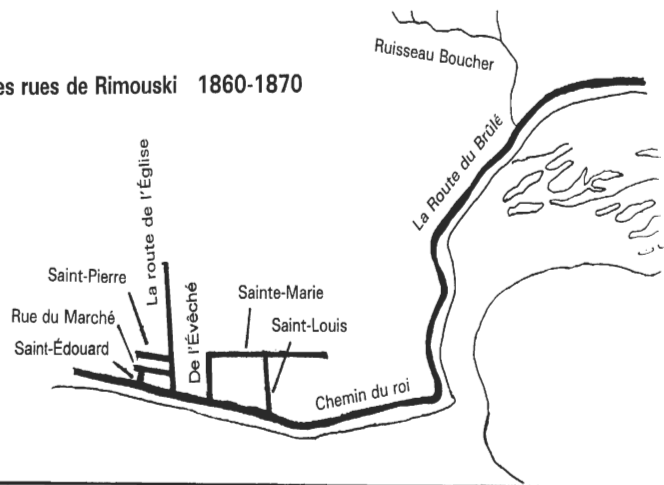
au moment où Louis-Jacques Lepage ratifie la vente du terrain que Simon-Joseph Chalifour occupe depuis son arrivée à Rimouski. Ce lotissement, est-il écrit dans le contrat, est situé au «*premier rang de la dite paroisse de St-Germain auprès de l'Église, con-*

tenant un arpent de front sur un arpent de profondeur, ..., tenant au sud-ouest à la route de l'Église»⁶. Il est plus juste, cependant, de souligner que cette appellation existait déjà dans les années 1830 alors que ce tracé faisait le coin avec le terrain de la

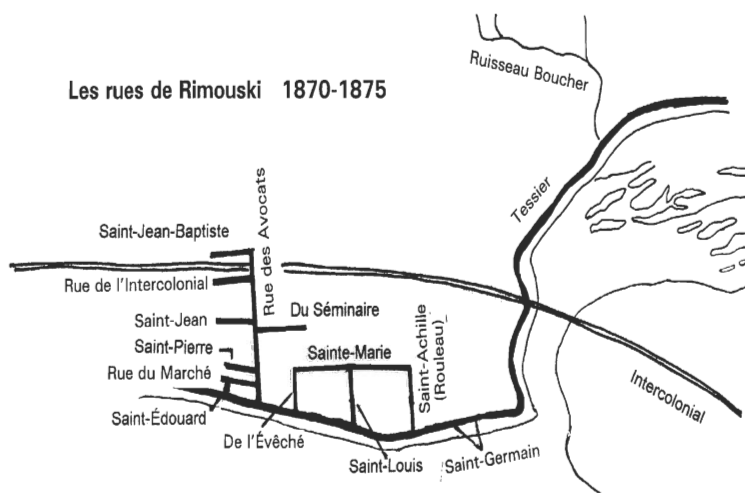
Les rues de Rimouski 1850-1860



Les rues de Rimouski 1860-1870



Les rues de Rimouski 1870-1875



Fabrique où était construite la première église de pierre (Musée).

La route de l'Église verra cependant son nom changer en 1869 en celui de rue des Avocats, consacrant par là une nouvelle appellation en usage depuis que les premiers tribuns judiciaires, Joseph-Magloire Hudon et Augustin Michaud, y ont ouvert leurs bureaux. En fait, avec l'arrivée du Palais de justice, ce secteur de Rimouski connaît une con-

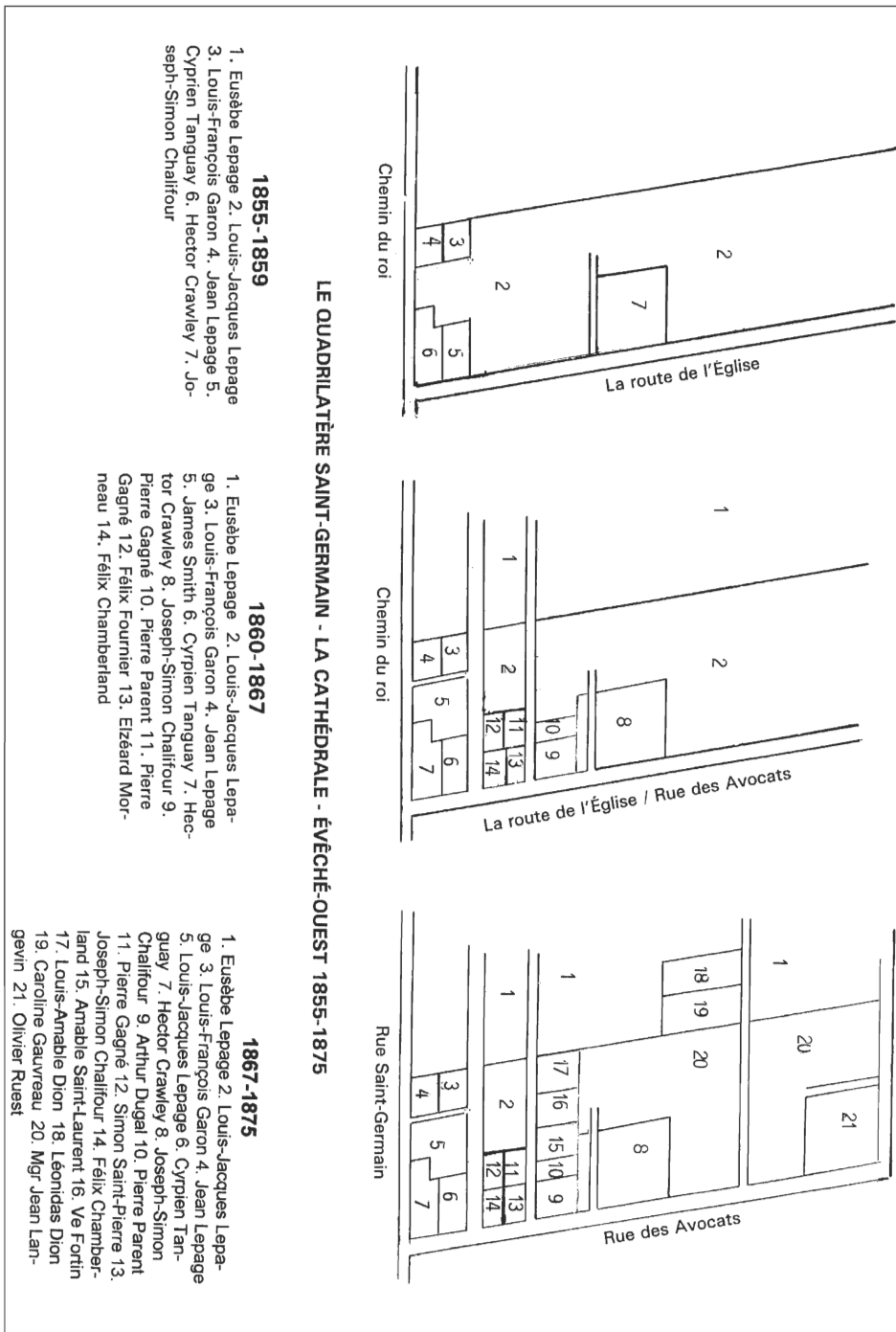
centration des activités reliées à l'exercice du droit et de la justice. Le va-et-vient des avocats, notaires, greffiers, huissiers, du geôlier, du shérif et des autres membres du personnel attaché au district judiciaire anime la rue de l'Église plus que toute autre activité.

Dans l'ensemble, les habitations rimouskoises s'échelonnent le long du Saint-Laurent depuis le manoir de la famille Drapeau, à l'ouest du vil-

lage, jusqu'à l'extrémité est du village, et même au-delà de la résidence habitée par Joseph-Charles Taché, avant que ce dernier n'abandonne sa députation et ne quitte le comté. La route qui les sépare pour la plupart des eaux du fleuve s'appelle encore le chemin du Roi. Son tracé passe presque sur les battures du fleuve et il arrive que les grandes marées l'inondent. Avant les années 1850, et on peut même reculer jusque dans les années 1830, le chemin du Roi passait sur les terres des habitants, alors que leurs droits de propriété s'étendaient jusqu'aux battures du fleuve Saint-Laurent⁷. Ce n'est qu'à partir des années 1850, probablement 1854, année de l'abolition du régime seigneurial, que leur fronton se mesure à partir du chemin royal.

Une autre route importante pour la communauté rimouskoise longe la rivière Rimouski. Le seigneur Pierre Lepage avait construit en 1724 un chemin qui conduisait jusqu'au ruisseau du Moulin (ou ruisseau Boucher), presque à la limite, aujourd'hui, des paroisses de Saint-Robert et de Sainte-Odile⁸. Les gens de Rimouski l'appelaient, et l'appellent toujours en 1858, la route du Brûlé parce qu'un feu de forêt avait un jour détruit une partie de son boisé situé là où se trouve maintenant la paroisse de Sainte-Odile. Son petit-fils Louis en avait refait le tracé vers l'année 1794 de manière à passer plus près de la rivière depuis qu'un passage à gué permettait d'en traverser le cours à la hauteur du manoir seigneurial⁹. Aux environs de 1830, un pont de bois permet finalement aux Rimouskois de joindre les deux rives de la rivière à tout moment de la journée, sans attendre les basses marées.

En 1858, toujours, la route de l'Église n'est encore qu'un tracé de terre qui grimpe la côte abrupte et poussiéreuse qui mène au deuxième rang. À son intersection avec le chemin du Roi, à la droite, c'est-à-dire du côté ouest, s'élèvera bientôt l'église. De l'autre côté de la route, la place du marché, complètement ouverte sur le fleuve, occupe un champ désert auquel on a accès par



un chemin à peine gravelé. Ce n'est pas encore la rue Saint-Paul, mais déjà, en 1862, l'ancien propriétaire du champ, Louis-Jacques Lepage, a réservé une bande de terre de vingt-six pieds de large pour le jour où le Conseil municipal voudra construire une rue, ce qui se fera en 1869¹⁰. Elle prendra alors le nom de rue du Marché. Deux ou trois maisons en côtoient le tracé du côté sud. L'une d'elle appartient en 1860 à Elzéard Sirois, de qui Simon-Joseph Chalifour va l'acheter quelque temps plus tard¹¹. De l'autre côté de la rue, au coin nord, se trouve un terrain acquis par l'abbé Cyprien Tanguay en 1856, mais qui ne sera qu'un champ désert jusqu'à ce que le notaire Désiré Bégin en fasse l'achat et y construise, dirait-on aujourd'hui, un édifice à bureaux, dans les faits une simple maison avec un toit à la mansarde. Des indices permettent de croire que le second étage de cet édifice, long de trente pieds, servira à partir de 1874 de salle de réunion pour le Conseil municipal¹². Jusque-là, ces rencontres se tenaient dans les salles du Palais de justice. Quoiqu'il en soit, on aurait donc, dans ce secteur, une concentration de boutiques d'artisans, puisqu'on y retrouve au cours des ans un cellier, un forgeron, un ouvrier, un maçon et un maître tanneur qui se disputent les espaces urbains avec les bureaux des avocats¹³.

Au coin sud de la rue de l'Église et du chemin du Roi, il y a en 1858 la maison d'Hector Crawlay, que l'abbé Tanguay a louée deux ans plus tôt pour y loger son «college or high school», comme il l'appelle dans l'acte de location¹⁴. Enfin, juste à côté, à l'est de l'école, demeure depuis le mois d'août 1855 James Smith, instituteur dont les services ont été retenus par l'abbé Tanguay¹⁵.

Louis-Jacques Lepage a aussi vendu au début des années 1860 quelques parcelles de terre situées juste au bas du promontoire naturel qui domine tout le paysage rimouskois. Des maisons, devant lesquelles passe un tracé rocailleux, la future rue Saint-Pierre, y ont été aussitôt construites. Elles appartiennent à Eusèbe-Arthur Dugal, maître



La maison de Louis-Jacques Lepage. Cette maison, aujourd'hui disparue, avait été construite sur l'emplacement du stationnement qui se trouve à l'arrière de l'ancien bureau de poste, rue de la Cathédrale (Alphonse Fortin, **Centenaire de Rimouski. Album souvenir, 1829-1929**, Rimouski, Imprimerie générale, 1929, p. 12).

tanneur, et à Pierre Gagné, rentier¹⁶. Sur le coin nord-est des rues de la Cathédrale et Saint-Pierre, se dressera bientôt une forge construite par Elzéard Morneau, jusqu'à ce que ce dernier la vende à Chalifour en 1864¹⁷.

Au sud de la paroisse de Saint-Germain, loin sur le dessus du plateau qui domine les rives du fleuve, une sente conduit de la rue de l'Église jusqu'à la limite nord-est de la propriété de Louis-Jacques Lepage, et probablement au-delà, pour se perdre dans le champ de son voisin Eusèbe Lepage. Ce chemin marque à partir de 1869, année du début des travaux de construction de l'Intercolonial à Rimouski et dans ses environs, la ligne de séparation entre le terrain cédé à la compagnie de chemin de fer et la propriété terrienne locale. Olivier Ruest, de Saint-Anaclet, y possède un terrain qui fait le coin nord-est avec la rue des Avocats¹⁸. Cette route deviendra, après la construction du chemin de fer (1873), la rue de l'Intercolonial puis la rue de la Station et, enfin, de l'Évêché Est. Mais comme les Chalifour quittent Rimouski en 1875, ce chemin demeurera, pour eux, une propriété privée et restera sans nom.

Finalement, en 1858, les trois grands axes de circulation que sont le chemin du Roi, la route du Brûlé et la route de l'Église ne sont que gravelés et aucun ne possède de trottoir.

Les noms en seront changés dès les premières sessions du Conseil municipal créé en 1869. Adèle Lamontagne et Simon-Joseph Chalifour les connaîtront dès lors comme étant les rues Saint-Germain, Tessier et de la Cathédrale¹⁹. Des trottoirs de bois de trois pieds de large vont y être aménagés dans les mois qui suivent et la population rimouskoise développera vite l'habitude de déambuler tranquillement sur leur tablier par les beaux soirs d'été. Sans doute peut-on y voir l'origine de cette traditionnelle promenade du vendredi soir quand, au temps de notre jeunesse, la population déambulait sur Saint-Germain, croisant deux ou trois fois les mêmes personnes, et que nous léchions les vitrines des magasins tout en lorgnant du côté des jeunes filles²⁰.

La propriété foncière

La propriété foncière du centre de la paroisse de Saint-Germain a conditionné l'aménagement urbain. L'aire d'occupation humaine se partage en 1858 entre quelques grands propriétaires. À l'ouest, les descendants du seigneur Drapeau possèdent les terrains situés près de la rivière. Dans deux ans, en 1861, ils passeront aux mains de la famille Tessier. Suit, à l'est, la terre de Pierre Rouleau fils, depuis l'actuelle rue Lavoie jusqu'à la rue Saint-Louis. Cette dernière rue qui existait bien à cette époque, sera officiellement baptisée qu'en 1869²¹. Quant à la terre de Rouleau, elle est la

plus importante de Rimouski, presque supérieure en étendue à celle du domaine seigneurial. Pierre Rouleau et plus tard son fils Fortunat en ont cédé ou en céderont quelques centaines de pieds afin de libérer l'espace nécessaire pour que des marchands s'établissent le long de la rue Saint-Germain, permettant ainsi le développement du principal secteur commercial de la ville.

Dans les années 1860, un chemin de service passe à l'est de la propriété des Rouleau. On le baptisera rue Saint-Achille en 1869 et plus tard, en 1904, il deviendra la rue Rouleau. Il est emprunté régulièrement par la population pour joindre, à l'arrière des magasins, un autre tracé qui traverse les champs de la paroisse d'est en ouest. Cette autre route prendra le nom de rue Sainte-Marie²². Ensemble, Sainte-Marie et Saint-Achille forment à l'époque un quadrilatère avec les rues Saint-Louis et Saint-Germain.

Le terrain situé entre la rue Saint-Louis et la rue de l'Église appartient à la Fabrique de la paroisse de Saint-Germain depuis que Pierre Lepage de Saint-Barnabé lui en a fait cession en 1742²³. Propriété, dans les faits, de l'Église locale, c'est sur cette étendue que l'élite religieuse concentre ses institutions socio-culturelles (église, évêché, couvent, écoles, cimetière). Une ou deux ruelles parcourent cette vaste propriété dans les années 1860 à 1875. Un axe de circulation appelé rue de l'Évêché passe, depuis 1870 environ, entre la vieille église (Musée) et l'édifice du premier évêché qui est à l'époque accolé au presbytère de la paroisse. On aperçoit encore cette rue, soigneusement clôturée, sur des photos prises dans les années 1920, alors qu'elle rejoint un prolongement de la rue Sainte-Marie. Tout ce qui en reste aujourd'hui est une allée qui longe le Centre récréatif.

Une demande a aussi été faite en 1873 pour joindre la cour du Séminaire à la rue des Avocats en passant derrière la prison. Cette rue dite du Séminaire subsisterait aujourd'hui sous la forme d'un raccourci piétonnier qui part de la cour est du Cégep et longe l'arrière de l'ar-

chevêché²⁴. Toutefois, une autre ruelle frôlant la façade du Palais de justice, juste sur le dessus du plateau qui domine la ville, aurait existé. Elle apparaît au moins sur une photo des années 1920 et aboutit à la hauteur de la meunerie du Séminaire telle qu'on la voyait dans les années 1950-1960, pour déboucher sur la rue Saint-Louis en passant derrière les cuisines du collège.

L'espace qui s'étend depuis la rue de l'Église jusqu'à l'actuelle rue Lepage est, à l'arrivée des Chalifour, la propriété de Louis-Jacques Lepage. Descendant en ligne directe du premier seigneur, ce dernier en a hérité de son père Charles en 1834²⁵. C'est d'ailleurs un des rares parmi les Lepage à n'avoir pas cédé ses droits seigneuriaux à Joseph Drapeau, ce qui explique l'importance de cette propriété qui s'étire sur 84 arpents à l'intérieur des terres. Deux ans avant que les Chalifour arrivent à Rimouski, Louis-Jacques demeurait dans une maison située sur le bord du chemin du Roi, à l'emplacement de la Banque Royale. Il avait pour voisin, sur le coin est de la rue Saint-Édouard, son cousin et maire de la municipalité de comté, Jean Lepage, aussi capitaine de milice et marchand local. Louis-Jacques Lepage était d'ailleurs lui-même membre du Conseil de comté. Il a vendu sa demeure à James Smith en 1855 et s'est construit une confortable habitation sur le dessus du coteau, à peu près au centre de sa terre et vis-à-vis de l'emplacement du Palais de justice dont on prévoyait la construction à l'époque. En pièce sur pièce et couverte de planches à clin, sa nouvelle demeure est une longue maison québécoise d'un seul étage, comme il en est plusieurs à Rimouski, avec en façade un perron non couvert. Elle offre tout l'espace voulu pour élever les neuf enfants nés de son premier mariage, mais Lepage va la céder en 1871 à l'évêque du diocèse qui veut y installer les Soeurs de la Charité²⁶.

Si Louis-Jacques Lepage se départit à ce moment de sa résidence, c'est qu'il a décidé de déménager définitivement sur ses possessions de l'île Saint-Barnabé²⁷. De toute façon, il

n'habite déjà plus sa demeure qu'il a louée à un certain Octave Levasseur, lequel devra avoir quitté les lieux avant la fin de l'été 1871²⁸. Cependant, si on en revient à l'année 1858, sa propriété s'étale en contrebas jusqu'au chemin du Roi. C'est un champ verdoyant qui doit certainement lui donner de bons rendements agricoles, mais la construction de l'église et du Palais de justice, tout près, lui apportent une plus-value. Lepage a alors vite compris, dans le contexte de développement urbain qui se dessinait, que se présentait à lui une occasion unique d'en tirer un plus grand profit en morcelant sa terre en plusieurs lotissements. Mis en vente à partir de 1858, ces lots vont constituer le coeur du regroupement urbain de Rimouski autour des rues Saint-Pierre, du Marché, de l'Église et Saint-Édouard.

Un peu plus à l'est, au-delà de la rue Lepage, qui n'existe pas dans les années 1860, s'étend la terre de Eusèbe Lepage, époux de Béatrice Heppel. Elle finit à la limite de l'actuelle rue Belzile, qui, bien sûr, n'est pas là elle non plus²⁹. Eusèbe en a hérité de son père Macaire. Et depuis la même ligne de division que représente maintenant la rue Belzile, il y a la terre que Joseph-Charles Taché a acquise en arrivant à Rimouski en 1845³⁰. Ces propriétaires ont aussi cédé une bande de terrains longeant la rue Saint-Germain, côtés nord et sud, permettant ainsi à plusieurs commerces de s'établir dans cet autre secteur de la ville.

La maison de Simon-Joseph Chalifour

Simon-Joseph Chalifour est le deuxième résidant à se construire sur la rue de l'Église, au sommet de la côte. Il a acheté un terrain à la hauteur du Palais de justice, à une ou deux minutes de son lieu de travail. Sa propriété, qui descend jusqu'au pied du coteau, est traversée par un droit de passage que le vendeur, Louis-Jacques Lepage, s'est réservé. Ce chemin privé sera plus tard réduit, en 1960, à une simple ruelle anonyme conduisant au stationnement du bureau de poste qu'on a construit en lieu et place de la maison Chalifour³¹.



La maison de Joseph-Simon Chalifour et d'Adèle Lamontagne construite sur la rue de l'Église, au sommet de la côte. À double carrés imbriqués, elle faisait face à la rue de la Cathédrale. (Photo: Collection Rachel Dion).

Le shérif Chalifour s'est construit une spacieuse demeure, dont le corps est à double carrés imbriqués et surmonté d'un toit à la mansarde, comme il est à la mode à l'époque pour les maisons cossues. La façade, qui donne sur la rue de l'Église, est ornée de lucarnes engoncées dans le toit et une galerie couverte abrite sa famille des chutes de neige de l'hiver ou du chaud soleil de l'été³². Sa construction n'est cependant pas encore terminée lorsque ses propriétaires y emménagent au début du mois d'août 1858. Il reste «*beaucoup à faire faire pour nous mettre à l'abri de la pluie et du froid de l'hiver*», raconte Adèle dans une lettre envoyée à son frère Théodore-Jean³³. La vue sur le fleuve est incomparable et le terrain, bien dégagé, demeure de dimension suffisante pour que les Chalifour s'adonnent à une certaine forme d'autosuffisance alimentaire. Adèle se livre au jardinage et à la culture des légumes, non d'ailleurs sans une pointe d'orgueil, puisque pour les carottes, comme elle l'écrit elle-même, elle peut «*lutter avec Mme Duguay*», sans doute une amie ou une voisine³⁴.

C'est donc, avec le temps, confortablement installés au haut de ce promontoire naturel, qu'Adèle La-

montagne et son époux ont vu apparaître les rues de Rimouski les unes après les autres pendant que les champs reculaient et que les grandes propriétés se morcelaient. Mais, en même temps, Adèle voyait arriver les fonctionnaires et se former quelques concentrations de maisons ou d'établissements religieux et scolaires en marge des commerces et des services à la population, sur lesquels elle nous livrera ses opinions dans un prochain article.

Notes

L'auteur est historien attaché au Lycée des Monts Notre-Dame de Sainte-Anne-des-Monts. Il tient à remercier madame Émile Saint-Pierre et Maurice Saint-Pierre qui lui ont si longtemps confié les papiers Lamontagne. Il veut de plus rendre hommage à feu monsieur Émile Saint-Pierre, de Sainte-Anne-des-Monts, qui a su préserver le riche dépôt de documents que représente le fonds Lamontagne, et exprimer sa gratitude à l'historien Jean-Charles Fortin qui a accepté de corriger son texte.

- 1 Carol Castonguay et collaboration, **Sainte-Luce au tournant... 1829-1979**, Sainte-Luce, La Corporation de la Seigneurie Lepage-Thivierge, (c 1979), p. 52. Bruno Lavoie et al., **Bic 150^e. À pleine voile**, Rimouski, Impression des Associés, 1980, p. 60.
- 2 Larousse, **Petit Larousse**, édition 1959, p. 1102. Nous privilégions la définition de cette ancienne édition du dictionnaire parce qu'elle se montre plus explicite que la définition de la plus récente édition, pour qui une ville est «*une agglomération relativement importante et dont les habitants ont des activités professionnelles diversifiées, notamment dans le domaine tertiaire*», **Petit Larousse 1995**, p. 1066.
- 3 On trouvera les données relatives aux recensements de 1861 et de 1871 publiés dans Joseph-Marie Levasseur, **Mosaïque rimouskoise. Une histoire de Rimouski**, Rimouski, Comité des Fêtes du 150^e anniversaire de la paroisse Saint-Germain de Rimouski, 1979, p. 247 s, 257.
- 4 Quillet-Grolier, **Dictionnaire encyclopédique universel**, Montréal, Quillet-Grolier, 1965, vol. 10, p. 609.
- 5 ANQ-R, greffe Louis-François Garon, le 30 mars 1858, acte no 441, cession de Joseph Garon à la municipalité de Saint-Germain. Charles Jacques, «*Le Palais de justice et la prison de Rimouski*», **Le Progrès du Golfe**, (17 avril 1931): 8.
- 6 ANQ-R, greffe Pierre-Louis Gauvreau, acte no 1329, le 21 juillet 1862, bail à vente par Louis-Jacques Lepage à Simon-Joseph Chalifour.
- 7 ANQ-R, greffe Pierre Gauvreau, acte no 2577, le 5 mai 1835, vente de terre de Michel Saint-Laurent à Pierre Rouleau.
- 8 Ce ruisseau prendra avec le temps le nom de ruisseau Boucher, du nom de Xavier Boucher dont la terre jouxte la coulée du ruisseau.
- 9 Louis Lepage, «*Plan de ma terre et de la route que j'ai pour ma sortie, 18 septembre 1794*», ANQ-Q, Fonds des Grands Voyers. Cette carte a été publiée par Béatrice Chassé dans «*Une*

- seigneurie en bois debout», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. XX, no 1 (50), (janvier 1997): 13.
- 10 Louis-Jacques Lepage réserve cette bande de terre dans presque tous les actes notariés par lesquelles il consacre une vente de terrain.
- 11 ANQ-R, greffe Pierre Gauvreau, acte no 4967, le 25 février 1861, vente par Elzéard Sirois à Simon-Joseph Chalifour.
- 12 Joseph-Marie Levasseur et al., **Mosaïque rimouskoise - Une Histoire de Rimouski**, p. 147. Jacques Morin, «En racontant l'histoire de Rimouski - Les premiers Conseils municipaux», **Le Rimouskois**, (le 9 novembre 1977): 20.
- 13 ANQ-R, greffe François-Louis Garon, le 21 mars 1860, acte no 766, bail à rente constituée par Louis-Jacques Lepage à Elzéard Sirois.
- 14 ANQ-R, greffe Louis-François Garon, acte no 214, le 28 mars 1856, vente à rente foncière de Louis-Jacques Lepage à Cyprien Tanguay; acte no 242, le 20 août 1856, cease of lease of Hector Crawley to C. Tanguay.
- 15 ANQ-R, greffe Louis-François Garon, acte no 163, le 8 août 1855, vente de Louis-Jacques Lepage à James Smith.
- 16 ANQ-R, greffe Pierre-Louis Gauvreau fils, 21 juillet 1862, acte no 1328, bail à rente constituée par Louis-Jacques Lepage à E.-A. Dugal.
- 17 ANQ-R, greffe Pierre-Louis Gauvreau, acte no 1550, le 19 avril 1864, vente par Elzéard Morneau à Simon-Joseph Chalifour.
- 18 ANQ-R, greffe Pierre-Louis Gauvreau fils, 27 juin 1871, acte no 2359, vente par Louis-Jacques Lepage à Monseigneur J.-F.-P. Langevin. Le plan qui accompagne cet acte de vente indique nettement qu'il n'y a pas en 1871 d'autres propriétés sur la rue de l'Évêché Est entre ce qui est aujourd'hui la rue Saint-Edmond et celle de la Cathédrale de sorte qu'il faudra relocaliser dans le temps la construction de la maison-(Majorique) Côté que d'aucuns datent de la première demie du XIX^e siècle.
- 19 Richard Saindon, **Histoire de Rimouski par le nom de ses rues**, Rimouski, L'auteur, 1995, p. 17.
- 20 Les réminiscences d'Arthur Buies rendent on ne peut mieux le souvenir qui nous en reste: «On ne saurait s'imaginer combien il est ravissant de se promener par un beau clair de lune, et à marée haute, sur ce long trottoir qui suit le cours du fleuve et en reçoit les émanations pénétrantes mêlées à la brise parfumée du soir. Tout le monde vient aspirer avec délices cette atmosphère pleine de mâles et vivifiantes caresses... Les jeunes filles, essaim bruyant, peu songeur, volent d'amourettes en amourettes comme l'oiseau de branche en branche, sans se poser nulle part, et pour qui le «doux esclavage» est une métaphore imagée à leur profit, les jeunes filles y viennent en troupe nombreuse, en troupe redoutable, essayer de discrètes séductions sous le regard bienveillant de la lune et la complicité des étoiles...», Arthur Buies, «Petites chroniques pour 1877», cité dans Alphonse Fortin, **Centenaire de Rimouski. Album souvenir. 1829-1929**, Rimouski, Imprimerie générale, 1929, p. 80.
- 21 Relativement aux limites de la terre de Pierre Rouleau, voir Richard Saindon, **op. cit.**, p. 393.
- 22 **Ibid.**, p. 293, 439.
- 23 Le texte complet de la cession est cité dans Jacqueline Saint-Laurent, **Généalogie de la famille Lepage**, Montréal, L'auteur, 1964, p. 27 s.
- 24 Saindon, **op. cit.**, p. 19.
- 25 ANQ-R, greffe Pierre-Louis Gauvreau fils, 17 juillet 1858, testament de Charles Lepage sr, de Rimouski.
- 26 Marie-Lucette Lepage, «Louis-Jacques Lepage dit Jacquot», **L'Estuaire généalogique**, no 58 (avril-juin 1996): 42. Alphonse Fortin, **Centenaire de Rimouski - Album souvenir - 1829-1929**, Rimouski, S. Vachon, 1929, p. 44. Léo Bérubé, «Il y a cent ans des Carmélites vivaient à Rimouski», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. II, no 1 (avril 1975): 12.
- 27 ANQ-R, greffe Pierre-Louis Gauvreau fils, 27 juin 1871, acte no 2359, vente par Louis-Jacques Lepage à Monseigneur J.-F.-P. Langevin.
- 27 La maison de Louis-Jacques Lepage a été déménagée dans les années 1950 sur la rue Saint-Robert où on peut encore aujourd'hui la voir, bien qu'amputée d'un tiers, au numéro civique 336. Michel L. Saint-Pierre et al., **Promenades historiques de Rimouski - Guide d'excursion et d'interprétation**, Rimouski, Office du tourisme et des congrès de Rimouski/Société Joseph-Gauvreau pour le patrimoine, 1993, p. 58. Marie-Andrée Massicote, «Une île au large de la ville», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. 19, no 2 (juin 1996): 60.
- 28 ANQ-R, greffe Pierre-Louis Gauvreau fils, 27 juin 1871, acte no 2359, vente par Louis-Jacques Lepage à Monseigneur J.-F.-P. Langevin.
- 29 Richard Saindon, **op. cit.**, p. 304.
- 30 **Ibid.**, p. 462, 468.
- 31 Léo Bérubé, **op. cit.**
- 32 La propriété sera vendue plus tard à Joseph-Adam Talbot qui construira un magasin juste à côté.
- 33 Fonds Omer Saint-Pierre, Papiers Lamontagne (désormais P. L.), Rimouski, le 9 septembre 1858, lettre d'Adèle Lamontagne à Théodore-Jean Lamontagne.
- 34 P. L., Rimouski, le 14 octobre 1866, lettre d'Adèle Lamontagne à Théodore-Jean Lamontagne.

Chroniques rimouskoises

La famille d'Ulric J. Tessier

Jean Cimon

L'arrivée d'Ulric J. Tessier à Rimouski commence à l'été de 1847, alors qu'il épouse en église Saint-Germain, Adèle Kelly, fille de la veuve Maguerite Adelaide Drapeau-Kelly, une des seigneuses de Rimouski et autres vastes domaines fonciers du Bas-Saint-Laurent. Cette alliance explique le mariage de deux citoyens de la ville de Québec en l'église de Rimouski et la réception qui suivit au manoir des seigneuses Drapeau construit en 1845 sur la rive droite de la rivière Rimouski à son débouché sur le fleuve Saint-Laurent.

Un mot d'abord sur le seigneur Joseph Drapeau, un génie des affaires dans l'histoire maritime du Québec à la fin du XVIII^e siècle. Né à Pointe-Lévy en 1752, il épouse en 1782 Marie-Geneviève Noël, fille du seigneur de Tilly qui apporte 4 000 livres dans la communauté conjugale. En 1795, le commerçant Joseph Drapeau acquiert le sloop *Saint-Pierre* qui transporte passagers et marchandises entre les ports de Montréal, Québec, Baie-Saint-Paul et Rimouski. En 1799, il possède son propre chantier de construction navale à Baie-Saint-Paul, d'où sort le brick *General Prescott* qui permet à Drapeau de commercer di-

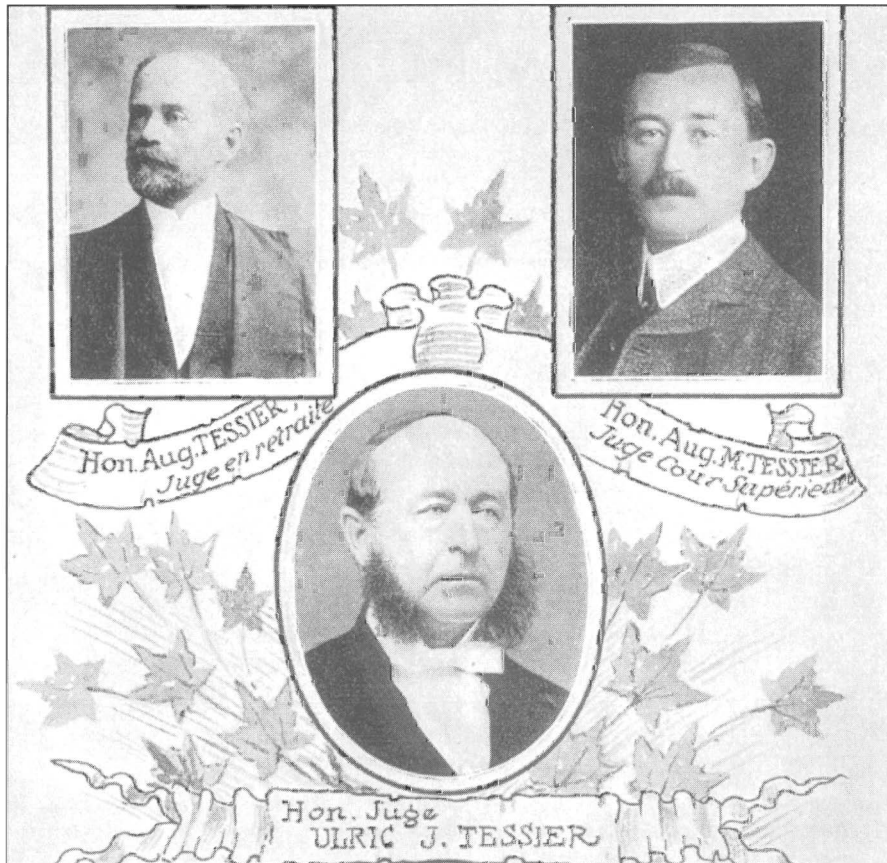
rectement avec l'Europe. En 1801, un navire de 235 tonneaux, le *Denault*, quitte son chantier naval pour Londres où il est vendu. En 1802, trois goélettes, la *Marguerite*, l'*Amélia* et la *Marie* sortent du chantier naval de Baie-Saint-Paul. Dans la Basse-Ville de Québec, à son quai de la rue du Sault-au-Matelot, Joseph Drapeau fait construire une autre goélette en 1803.

De 1789 à 1799, Joseph Drapeau achète les seigneuries de Champlain, de Pointe-au-Père (Rimouski) et de Baie du Ha! Ha! Par d'habiles transactions financières avec les héritiers de René Lepage, il achète quatre autres seigneuries: Rimouski et Saint-Barnabé, Grand-Métis et Rivière-Métis. Bien que généreux pour sa

famille, le seigneur Drapeau se montre parcimonieux: ainsi, il refuse de souscrire à la construction de l'église Saint-Germain de Rimouski et les habitants s'en plaignirent à l'évêque Plessis «*qui prit toutefois sa défense*»¹.

À la mort de Joseph Drapeau en 1810, sa veuve Marie-Geneviève Noël prend la direction des affaires. Elle liquide les chantiers navals et le commerce de détail. Mais elle consolide l'énorme patrimoine foncier en investissant dans l'immobilier à Québec. En 1827, elle confie à sa fille Luce-Gertrude Drapeau (qui sera tutrice des enfants Victoria et Arthur Buies) l'administration des seigneuries Drapeau, y compris celle de Rimouski. Précisons que le seigneur

Drapeau ne réside pas à Rimouski et qu'il n'y construit pas de manoir. Ce n'est qu'en 1845 que trois de ses filles construiront un manoir à l'embouchure de la rivière Rimouski, une vaste maison canadienne en bois avec trois lucarnes sur chaque versant d'un élégant toit en larmier. Mais les seigneuses Drapeau n'habiteront leur manoir que durant les mois d'été. Elles restent bien au chaud dans le Vieux-Québec ou à Sorel en hiver, car elles craignent le froid de l'estuaire du Saint-Laurent et surtout l'isolement de Rimouski dès que cesse la saison de



(Fêtes du centenaire de Rimouski, Album-souvenir, notes historiques 1829-1929, p. 34).

navigation. Cet isolement, cauchemar du premier évêque de Rimouski, durera jusqu'en 1873, avec l'arrivée du chemin de fer Intercolonial à Rimouski.

Avant d'aller plus loin, il importe d'expliquer comment Arthur Buies est entré dans la famille d'Ulric J. Tessier. Petit-fils d'une des seigneures Drapeau, Marie-Josephte Drapeau, veuve d'Estimauville, Arthur Buies, dès l'âge de cinq ans, passera tous les étés de son enfance orpheline au manoir de Rimouski. L'intégration de l'enfant Buies à la famille d'Ulric J. Tessier sera complète quand, peu de temps après son mariage de 1847 avec Adèle Kelly, cousine germaine d'Arthur Buies, Ulric J. Tessier va héberger sous son toit à Québec, trois seigneures Drapeau, soit sa belle-mère Adelaide, Luce-Gertrude et Louise-Angèle. Ces deux dernières sont les tutrices des enfants Victoria et Arthur Buies qui habitent avec la famille Tessier dans la vaste demeure de la rue Saint-Louis dans le Vieux-Québec, jusqu'à ce qu'Arthur soit envoyé pensionnaire au collège Sainte-Anne de La Pocatière en 1853².

Bien que de 23 ans son aîné et son cousin par alliance, Ulric J. Tessier deviendra aussi un père adoptif pour le jeune Athur, car il est l'homme de confiance de sa tutrice Luce-Gertrude Drapeau, veuve Casault. Tout ce beau monde passe fidèlement les mois d'été au manoir de Rimouski.

Ce n'est qu'à compter de l'automne de 1876 que le manoir sera habité de façon permanente. En effet, le jeune avocat Auguste Tessier, un fils d'Ulric J., s'installe à Rimouski pour y exercer sa profession. C'est ainsi que deux générations d'avocats Tessier occuperont le manoir de Rimouski jusqu'en 1922, après quoi il retournera à sa vocation première de résidence d'été jusqu'en 1938, année de sa fermeture.

De 1939 jusqu'à l'incendie de 1950 qui le détruisit complètement, il fut loué à la famille d'Anjou. À l'origine en 1845, le manoir de Rimouski est une maison canadienne typique de son temps: au rez-de-chaussée, un hall d'entrée, une cuisine, une salle à

manger, une salle de séjour, un bureau et un petit salon fermé et réservé aux visites de l'évêque et autres dignitaires. À l'étage, cinq chambres à coucher et une salle de bain. Pour recevoir ses nombreux enfants et amis en visite, en plus bien entendu des trois seigneures, Ulric J. Tessier, dans les années 1870 semble-t-il, ajoutera un corps de logis perpendiculaire au manoir sur sa façade arrière: de même style et de mêmes dimensions, cette annexe comprenait au rez-de-chaussée une vaste salle à manger et deux chambres à coucher; à l'étage, sous les combles, il y avait six chambres à coucher, selon ce que m'a raconté son arrière-petit-fils Maurice Tessier. Sauf erreur, c'est Ulric J. Tessier qui fit construire cette tour carrée qui détonne avec le style canadien du manoir.

Alors qu'il s'ennuie au Sénat à Ottawa, Ulric J. Tessier se tourmente au sujet du manoir à Rimouski. Le 23 février 1870, il écrit à sa femme demeurée à Québec:

Tu vois par le rapport de Godin, comment nos propriétés (à Rimouski) sont gardées; (...) tous s'entendent pour laisser briser les barrières et la devanture du manoir. Parle donc à Godin de faire clouer des planches de travers sur cette barrière et de faire battre un chemin par la vieille barrière dans le champ de la cave à patates. Il faut tâcher de trouver un bon jardinier et gardien fiable. Je vais écrire au fermier sur le sujet. Quant à la laiterie, laissons-la là, mais pour le puits, il nous faudra un daleau pour la maison avec une petite pompe pour conduire l'eau à la cuisine³.

Toujours nostalgique du pays de Rimouski, le sénateur libéral Ulric J. Tessier commente pour sa femme une visite qu'il vient de faire à son ami Hector Langevin, le puissant ministre conservateur dans le cabinet de John A. Macdonald: «J'ai parlé à Hector Langevin du quai à la Pointe aux Pères, il m'a assuré que tout allait

bien dans ce sens, mais qu'il valait mieux attendre, sans remuer l'affaire»⁴.

Dans ses **Mémoires particuliers** en date du 1^{er} juillet 1876, Ulric J. Tessier note:

Je suis descendu aujourd'hui pour passer comme de coutume la saison d'été, juillet et août, au manoir St-Germain à Rimouski. Le temps a été très chaud, toute ma famille s'y est trouvée réunie, c'est-à-dire ma femme, mes huit enfants, notre petit-fils Alexandre et notre gendre Alex Chauveau. La gaieté a régné dans tout le mois de juillet: réception le jeudi après-midi, le dimanche au soir; j'ai fait mon tour de chaloupe à l'île St-Barnabé plusieurs fois. C'est ma promenade favorite⁵.

Dans les années 1880, Rimouski s'ouvrait largement sur l'estuaire du Saint-Laurent, car c'était alors une importante escale fluviale et océanique:

Nous nous rendons à Rimouski y passer les mois de juillet et d'août (en 1880) dans notre manoir. Nos enfants viennent nous y voir. Durant l'été, nous recevons la visite de Mlle Jeanne Chevalier de Paris, fille de l'ancien consul (de France à Québec), et de Mr Alfred Thibaudeau de Londres qui débarquent du steamer Parisian à Rimouski et passent quelques jours avec nous. Dans le mois d'août, le comte (consul général de France à Québec) et la comtesse de Sesmaisons avec leur jeune fils Philippe et leur amie Mlle Chevalier arrivés au quai de Rimouski dans leur yacht passent deux jours au manoir avec nous⁶.

Le «règne» des avocats Tessier à Rimouski commence en 1876. Auguste Tessier, fils d'Ulric J., sera maire de Rimouski de 1889 à 1899. Vers 1903, ses deux fils avocats, Auguste-Maurice et Émile (ce

dernier se noiera dans une excursion sur le fleuve) feront partie de l'étude légale de leur père. En 1889, Auguste Tessier est élu député de Rimouski à l'Assemblée législative du Québec et



Maurice Tessier

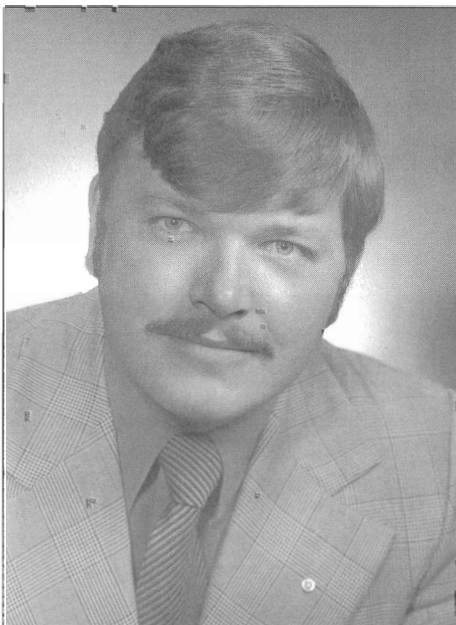
(Collection de la succession Tessier, nous remercions mme Paulette Gagnon de nous avoir permis de reproduire ses photographies).

il conservera son siège pendant dix-huit ans. De 1905 à 1907, il sera tour à tour président de l'Assemblée, ministre de l'Agriculture et ministre des Finances dans le mandat de Sir Lomer Gouin. En 1907, à l'âge de 54 ans, il est nommé juge pour le district de Gaspé, poste qu'il occupe jusqu'à sa retraite en 1922, alors qu'il déménage à Québec aux Appartements Grande-Allée. Qu'à cela ne tienne: le manoir de Rimouski continue d'être habité durant l'été par le juge retraité jusqu'à sa mort en 1938.

Auguste-Maurice Tessier, petit-fils d'Ulric J., naît à Rimouski en 1879. Il est admis au Barreau en 1901 et il exerce sa profession d'avocat à Rimouski. Comme son père, il sera élu en 1912 député de Rimouski à l'Assemblée législative du Québec et il sera réélu pendant dix ans jusqu'à sa nomination en 1922 comme juge de la Cour supérieure à Québec. C'est alors qu'il quittera Rimouski avec sa famille pour aller demeurer à Québec. À la mort du juge Auguste

Tessier en 1938, le manoir sera entièrement vidé de ses meubles. Devenu vacant, le manoir sera loué à la famille d'Anjou par la succession U. J. Tessier.

Ce qui est d'abord remarquable dans la carrière de Maurice Tessier, arrière-petit-fils d'Ulric J., c'est qu'il va ramener la famille Tessier à Rimouski après une absence (en hiver) qui aura duré quinze ans, soit de 1923 à 1939. Né à Rimouski, Maurice arrive à Québec avec ses parents en 1922 et il entre comme externe au Petit Séminaire de Québec; après son cours classique, il poursuit ses études en droit à l'Université Laval. Quand en 1939, le jeune avocat Maurice Tessier revient à Rimouski, la ville de son enfance, il ne peut compter ni sur son père



Michel Tessier

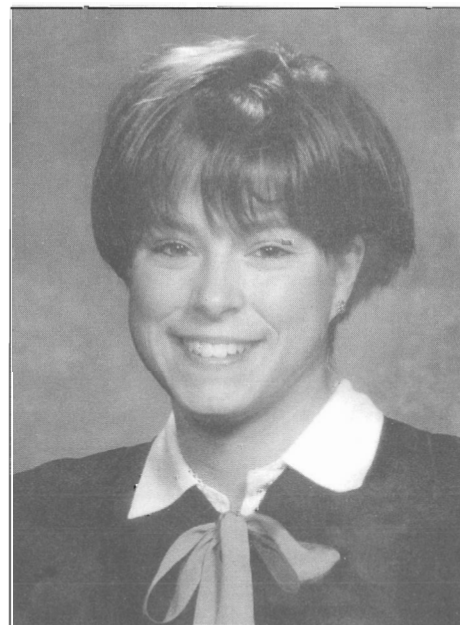
(Collection de la succession Tessier)

décédé en 1932 ni sur son grand-père décédé en 1938. Et le manoir Tessier est devenu la Pension d'Anjou où il logera d'ailleurs durant les premiers mois de sa quête d'emploi.

Le nom Tessier ne suffit pas: Maurice devra faire ses preuves en ces temps difficiles pour les apprentis avocats. Son courage et sa détermination feront qu'il sera accepté, après un premier refus, dans l'étude légale de Me Perrault-Casgrain. Maurice Tessier ne s'assoit pas sur

cette première réussite: systématiquement, il travaille «à se faire un nom» par sa propre initiative. C'est ainsi qu'il va répéter les exploits professionnels de son grand-père: il sera maire de Rimouski, député de Rimouski à l'Assemblée nationale du Québec et ministre dans le premier gouvernement libéral de Robert Bourassa. Enfin, il sera nommé juge à Québec en 1973.

Alors qu'il est maire de Rimouski de 1961 à 1970, Maurice Tessier réussira la fusion à l'amiable avec la ville-mère de trois municipalités contiguës: Nazareth, Notre-Dame du Sacré-Cœur et la Paroisse Saint-Germain, jusqu'à ce qu'il bute sur le «mur» et l'esprit de clocher de la municipalité limitrophe de Rimouski-Est. Dans le domaine des espaces verts, on lui doit l'aménagement du parc Lepage qui assure la conservation du ruisseau Boucher et d'un magnifique boisé urbain qui compense pour la disparition malheureuse du boisé du Séminaire; on lui doit aussi le grand parc Beauséjour dont il négocie avec succès le financement tripartite alors qu'il est le ministre responsable de l'OPDQ; c'est dans ce parc qu'on peut admirer une œuvre majeure du sculpteur rimouskois Roger Lan-



Frédérique Tessier, avocate

gevin. Une réalisation remarquable du maire Maurice Tessier, c'est aussi le nouveau Colisée que «soulève» aujourd'hui la fameuse équipe de hockey l'Océanic. Sous son impulsion naît le Conservatoire de musique de Rimouski. Enfin, il participe activement à la naissance de l'Université du Québec à Rimouski.

Michel Tessier, fils du juge Maurice Tessier, naît à Rimouski en 1942. Après des études primaires et secondaires dans sa ville natale, il obtient sa licence en droit de l'Université de Montréal. Reçu au Barreau en 1968, il revient à Rimouski pour y pratiquer sa profession d'avocat. Il s'implique dans les œuvres sociales de sa ville comme la Colonie de vacances du Cap-à-l'Orignal dont il est un temps le président. Il œuvre aussi au Club Rotary et à la Chambre de Commerce. Sa vie sera brève puisqu'il décède en 1988. Feue la journaliste Lisette Morin, qui le tenait en haute estime, m'a dit un jour que Michel Tessier était un homme tranquille et amant de la nature plutôt que du droit et de la politique. Cette réflexion de Lisette Morin m'a rappelé que l'ancêtre de Michel Tessier, c'est-à-dire le seigneur Ulric J. Tessier, était lui aussi un amant de la nature: chaque été, il avait des rendez-vous amoureux avec «son» île Saint-Barnabé. Frédérique Tessier, l'une des trois filles de Michel Tessier et de Paulette Gagnon, est avocate à Montréal.

Fait sans précédent dans les archives du Barreau canadien et de l'American Bar Association, la famille d'Ulric J. Tessier a produit six générations en ligne directe d'avocats. Ce sont dans l'ordre chronologique: 1) Ulric J. Tessier (à Québec); 2) Auguste Tessier (à Rimouski); 3) Auguste-Maurice Tessier (à Rimouski); 4) Maurice Tessier (à Rimouski); 5) Michel Tessier (à Rimouski); 6) Frédérique Tessier (à Montréal). Fait également sans précédent, cette même famille a fourni à la société québécoise quatre générations de juges.

En politique, Ulric J. Tessier n'a pas laissé qu'une descendance

libérale. Parmi ses arrière-petits-fils, on compte le sénateur Jacques Flynn, un ancien ministre conservateur à Ottawa et auteur de mémoires intitulés **Un Bleu du Québec à Ottawa**⁷. Et une arrière-arrière-petite-fille Louise Beaudoin, députée péquiste à l'Assemblée nationale du Québec et actuelle ministre des Relations internationales dans le cabinet de Lucien Bouchard. Rien pour étonner Ulric J. Tessier, quand on se rappelle que les députés libéraux de son temps avaient voté massivement contre le projet de la Confédération canadienne.

Ma grand-mère Elmire Tessier adorait Rimouski où elle avait vécu tous les étés de son enfance et de son adolescence. Une fois mariée, elle se fera construire avec sa nièce Juliette Duchesnay, un chalet-duplex sur la grève du fleuve, face au jardin du manoir de ses parents. C'est elle qui m'a longuement parlé de son père Ulric Joseph Tessier décédé en 1892 et de son petit cousin Arthur Buies, dont on va célébrer le centenaire de la mort le 26 janvier 2001.

Dans ce qui devait être le dernier été de sa vie, Ulric J. Tessier écrivait de Rimouski, le 10 juillet 1891, à son ami français Rameau de Saint-Père: «*Je passe l'été dans ma maison de campagne, entouré de mes bons enfants et petits enfants; malgré le bon air d'ici je suis un peu souffrant. Vous savez que Rimouski est sur le bord du St-Laurent qui a sept lieues de largeur ici, l'air salin y est très fortifiant, je serais bien content de vous y revoir*»⁸.

Lors de l'historique «nuit rouge» de Rimouski en 1950, le feu détruira complètement le dernier manoir seigneurial construit en 1845 par les seigneuses Drapeau. En 1951, Maurice Tessier construira sa résidence dans le jardin seigneurial à

environ 50 mètres à l'est des ruines du manoir dont les fondations de pierre seront recouvertes de terre gazonnée⁹. Du manoir centenaire et disparu qui vit l'enfance d'Arthur Buies, cet écrivain majeur de notre XIX^e siècle québécois, il reste aujourd'hui un vieil orme et des lilas nostalgiques.

Notes

- 1 Céline Cyr et Pierre Dufour, «Joseph Drapeau» dans **Dictionnaire biographique du Canada**, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1983, vol. V, p. 295-298.
- 2 Francis Parmentier, **Arthur Buies, chroniques I**, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986.
- 3 Ulric J. Tessier à Adèle Kelly, Ottawa, 23 février 1870, ANQR, Fonds Ulric-Tessier.
- 4 Ulric J. Tessier à Adèle Kelly, Ottawa, 1^{er} mars 1870, ANQR, Fonds Ulric-Tessier.
- 5 Ulric J. Tessier, **Mémoires particuliers**, ANQR, FUT.
- 6 **Ibid.**
- 7 Québec, Septentrion, 1998.
- 8 Ulric J. Tessier à Edmé Rameau de Saint-Père, Rimouski, 10 juillet 1891, Archives de l'Université de Montréal, fonds Jean-Bruchési.
- 9 Entretiens au téléphone avec le juge Maurice Tessier, les 28 et 29 février 1999, à Québec. Pour en savoir plus long sur Ulric J. Tessier, on peut lire le dernier ouvrage de Jean Cimon, **Ulric J. Tessier, La bourgeoisie francophone au XIX^e siècle**, Québec, Septentrion, 1997.

La pêche au fer¹

Robert Michaud

C'est à l'île Rouge qu'on pêche le fer! Il convient donc de parler un peu de cette petite île et de ses battures fatidiques où moi-même j'ai failli périr. C'était à l'occasion d'une excursion de chasse, vers 1950. Le canot dans lequel j'étais en compagnie de Jos-Têtu Bertrand a renversé. Heureusement qu'Yves Bertrand et les deux Talbot, membres de l'équipage de notre yacht de plaisance, nous ont secourus à temps!

L'île Rouge et ses battures

Imaginez une île minuscule surmontée d'un phare et d'une maison pour abriter le gardien, perdue en plein milieu du fleuve, vis-à-vis l'île Verte, à 16 kilomètres des deux rives, au lieu de rencontre des eaux douces du Saguenay et des eaux salées du Saint-Laurent.

De plus, les roches du rivage ont la rotondité et la grosseur de balles de tennis tellement elles sont roulées depuis des millénaires par les glaces et les marées. On y marche en roulant comme sur des billes.

Davantage encore, l'île est entourée de longues battures qui font la terreur des navigateurs. C'est là que Jacques Cartier, le 2 septembre 1535, faillit perdre *L'Émérillon*, l'un de ses trois bateaux.

Malgré tout, le paysage marin y est grandiose. Malheureusement, peu de gens peuvent le contempler tellement le site est difficile d'accès.

Le gardien du phare de l'île Rouge, en 1853

Depuis 1848, il y a là un phare de plus de 18 mètres de haut pour guider les navires dans ce dédale de battures et de récifs. En 1853, l'année du procès dont nous allons parler, le gardien du phare était Hubert Fraser. Son assistant était probablement son fils Daniel. Les deux, Hubert et Daniel, se noyèrent. Ils sont enterrés sous l'église du village de L'Isle-Verte.

Elzéar Fraser, fils ou frère de Hubert, prit alors la relève comme deuxième gardien du phare de l'île Rouge. On doit ces informations à Mme Cécile Lindsay-Fraser qui les a communiquées par l'entremise de M. Louis Langlois. Quant au troisième, Pierre-Théodore Fraser, surnommé «Pitou», il amenait une vache avec lui dans sa chaloupe quand il allait prendre son poste au milieu des eaux: histoire de ne pas manquer de lait pendant ses mois de garde!

En juin 1853, Hubert et son assistant eurent la peur de leur vie quand un gros navire vint se briser sur les rochers environnants. Si c'était pendant le jour, un grand vent de nordet soufflait sans répit de la brume et de la pluie depuis plusieurs jours. Si c'était la nuit, le faible faisceau lumineux

du phare de 1848 ne parvenait plus à percer le brouillard opaque qui s'éternisait au-dessus des eaux couleur d'encre.

Peu importe, les deux occupants de l'île crurent arrivée la fin du monde. Au bruit infernal qui éclata soudain succédèrent des cris, des jurons, des ordres en anglais, pendant qu'une pluie de fer tombait à plat sur les rochers.

En une fraction de seconde, Hubert, qui a tout compris, note dans le langage laconique des hommes de *Trinity House* (ministère des Transports, à cette époque): «*Bad weather. Ship ran aground on Red Islet. Full of iron rails. Captain ordered to throw cargo down in the sea. Back afloat right now. Quebec bound. Ok! Elzéar Fraser.*» (Mauvais temps. Bateau échoué sur l'île Rouge. Avec une cargaison de rails de chemins de fer. Le capitaine a ordonné de jeter le fer à l'eau. Bateau déjà renfloué. En route pour Québec. Ok! Elzéar Fraser).

L'occasion du procès

Le bateau repart pour Québec, abandonnant les rails de chemins de fer au fond de l'eau. Trois hommes de L'Isle-Verte forment une société pour récupérer le fer perdu. Réussiront-ils à s'entendre?

Une première société

En premier lieu, on peut se demander de quelle façon la nouvelle de l'incident de l'île Rouge est parvenue à L'Isle-Verte. À cette époque, il n'y a pas encore de téléphone ou de radio pour transmettre les nouvelles de l'île Rouge à la terre ferme. On peut parfois compter sur les chasseurs de marsouins ou les commerçants de poissons mais ces gens-là ne passent pas toujours au bon moment.

Heureusement que vers le milieu du XIX^e siècle, on connaît un voyageur qui va et vient constamment entre les deux rives du fleuve. Il



s'agit de John Edmund Barry. On a mentionné le nom de ce monsieur dans la triste saga des Malécites. En plus d'agir comme homme de confiance de William Price, il brasse beaucoup d'affaires aux Escoumins, à L'Isle-Verte et à Rivière-du-Loup. Naturellement il possède son propre bateau, et même plus d'un.

À la nouvelle de l'événement de l'île Rouge, plusieurs se montrent prêts à partir. Tel est le cas de Frédérick Côté. Il est d'autant plus intéressé, celui-là, qu'il possède une embarcation. Il admet lui-même qu'elle est trop petite, mais qui sait? Elle pourra peut-être servir à quelque chose. Sur les entrefaites, deux de ses connaissances lui font part de leur intérêt: Joseph Nadeau, un journaliste, et Pierre Dion. Ce dernier étant forgeron, il est normal qu'il s'intéresse au fer.

Les trois amis iront à la pêche au fer! La chose est décidée. Il ne leur reste plus qu'à se procurer une bonne grosse chaloupe, car ils ne se font pas d'illusion sur les risques que comportent les voyages à l'île Rouge. Leurs recherches ne sont pas vaines: ils trouvent le bateau de leur rêve. Il appartient à une petite société composée de trois membres: Joseph Vaillancourt, Léandre Bérubé et François Marquis.

Après les pourparlers d'usage, ces trois derniers sociétaires décident de louer leur grosse chaloupe à Frédérick Côté, Joseph Nadeau et Pierre Dion, à condition toutefois qu'ils y fassent les radoubs nécessaires.

Aussitôt dit, aussitôt fait et vite on part! En les regardant s'éloigner du quai de L'Isle-Verte, cap sur le bout d'en bas de l'île Verte, on ne peut s'empêcher de voir une légère embarcation attachée à l'arrière de la grosse chaloupe de «Vaillancourt et Cie.» Honni soit qui mal y pense! Il s'agit tout simplement d'un petit *flat* (petite embarcation légère) que Frédérick voulait avoir à sa disposition pour débarquer sur l'île Rouge sans importuner ses compagnons.

C'est lui, Frédérick, qui semble agir comme capitaine. En tout cas, c'est lui qui sera inscrit comme

demandeur, plus tard, dans le procès qui se prépare. Pour l'heure, sa conduite est irréprochable. Il manoeuvre de façon à contourner le bout d'en bas de l'île Verte sans rencontrer aucune difficulté. Pas question de s'engager dans l'étroite «Passe aux canots» car, ne l'oublions pas, les moteurs marins sont inconnus en 1853! La navigation se fait uniquement à la voile. Aussi faut-il savoir louvoyer sur de grandes distances, tirer des drisses, etc.

Rendu au nord de l'île Verte, on n'est pas encore à destination car il y a les fameux récifs connus sous le nom de «Couillons», terriblement redoutés des marins. Mais Frédérick connaît son affaire et le voyage se poursuit sans incident fâcheux avec un bon vent dans les voiles.

Le début des travaux

Dès leur arrivée sur les battures de l'île Rouge, les trois hommes se mettent sérieusement au travail, non sans avoir, au préalable, salué les gens de la seule maison de l'île. On était déjà à la fin de juin ou au début de juillet. Ce détail est à noter car, un mois plus tard, les trois amis auront réussi à récupérer entre 60 et 80 barres de fer. Beau succès, quand on sait que ce trésor était enfoui sous 12 ou 20 brasses d'eau. À la fin de ce premier mois de travail, quand on fit le partage des biens, Joseph Nadeau et Pierre Dion se mirent d'accord pour donner à Frédérick, qui agit toujours comme chef du groupe, un surplus de 2 barres de fer.

Un premier coup dur

Même si les bons comptes font les bons amis, la situation ne tarde pas à se gâter. En effet, dans le cours du mois d'août, Frédérick, prétextant qu'il allait vendre du poisson à Québec, se fait remplacer par un homme à gages. À part l'assistant de Hubert Fraser, on ne voit pas qui, sur l'île déserte, a bien pu remplacer Frédérick au moins pour une semaine.

Un deuxième coup dur

Le pire, c'est qu'au bout d'une semaine, la femme de Frédérick, refusant de payer un homme plus longtemps comme remplaçant de son mari, abandonne Nadeau et Dion à

leur sort, malgré les insistantes supplications des deux Robinson Crusodé.

Un troisième coup dur

En tant que gardien du phare, Hubert Fraser, ou son assistant, surveille continuellement la surface de la mer. Un jour, ils aperçoivent la silhouette d'un bateau briller dans les brumes du large. Pas de doute possible, quelqu'un s'en vient à l'île. Enfin, les deux malheureux, Nadeau et Dion, reprennent courage: la femme de Frédérick envoie un nouveau remplaçant. Une fois de plus, la fortune leur sourit. La vie est belle! Comme deux enfants, ils contemplent l'arrivée du nouveau venu. Ils le voient gambader péniblement sur les roches du rivage. Ils sont joyeux. Ils rient en le voyant s'arrêter pour contempler la majesté du paysage, la tour haute d'une vingtaine de mètres et le bleu sombre des montagnes de la Côte-Nord.

Non! Non! Pas possible! À leur joie succède le désespoir. On entend leurs lamentations. Ils n'en croient pas leurs yeux. Ils reconnaissent le nouvel arrivant. On ne peut pas en douter, c'est bel et bien Joseph Vaillancourt, l'un des trois propriétaires de la grosse chaloupe qui les a amenés ici en juin, il y a déjà deux mois! Que de choses se sont passées depuis ce temps!

Maintenant ils restent là, découragés, assis à la porte de la petite maison, à regarder leur chaloupe s'en aller. C'est incroyable mais pourtant vrai: Vaillancourt est venu la chercher pour la ramener sur la terre ferme, à L'Isle-Verte. Décidément, ça va mal!

Que faire sur une île déserte? Impossible de travailler avec seulement le pauvre petit *flat* de Frédérick, toujours à Québec. En désespoir de cause, les deux malchanceux, Nadeau et Dion, décident de retourner, du moins temporairement, à L'Isle-Verte. Peut-être ont-ils réussi à attirer l'attention des navigateurs croisant dans ces parages commerçants, chasseurs, contrebandiers? Peut-être aussi sont-ils revenus à bord du vaisseau de *Trinity House* à bord duquel monte Hubert Fraser pour aller se ravitailler à terre. Toujours est-il qu'ils réussis-

sent à revenir à L'Isle-Verte.

Une deuxième société

On connaît, à L'Isle-Verte, les péripéties de l'aventure de l'île Rouge. On en parle dans les magasins. On en parle dans la salle d'attente du bureau de poste où le notaire Louis-Narcisse Gauvreau va chercher son courrier diplomatique. J'y pense avec émotion car c'est chez nous! Le bureau de poste était là, et le magasin général aussi, dans la maison bâtie par Louis Bertrand, en 1844, sa première maison ayant été détruite par le feu en 1843.

Là, dans ces mêmes pièces, on disait, en 1853, que Joseph Nadeau et Pierre Dion étaient revenus, mais sans Frédérick. En entendant ces propos, il y a quelqu'un qui se montrait plus intéressé que les autres. Il se nomme Romain Lemieux. Du bon monde. Très probablement l'ancêtre des Lemieux de l'actuel coteau des Érables. C'est sans doute le même Romain Lemieux, qui, plus tard, fera partie du syndic chargé de veiller au financement de la nouvelle église de L'Isle-Verte.

Ce Romain Lemieux est capitaine de l'un des bateaux de John Edmund Barry. Il décide d'entrer en société avec Joseph Nadeau et Pierre Dion pour la récupération du fer de l'île Rouge. Davantage encore, monsieur Barry accepte de prêter son bateau à la nouvelle société. Il ne lui donne pas. C'est un homme d'affaires, mais il le loue à condition qu'on lui remette 20% des barres de fer sauvées des eaux. Quant au reste, les sociétaires s'entendent pour se le partager à parts égales.

La reprise des travaux

Marché conclu, on retourne aussitôt à l'île Rouge, mais cette fois sous le commandement du capitaine Lemieux et sous le haut patronage de John Edmund Barry! Arrivés à destination, Lemieux, Nadeau et Dion hissent à bord de leur gros bateau le petit *flat* de Frédérick ainsi qu'une chaîne lui appartenant. Tout en travaillant, il leur arrive de parler de l'absent. Ils savent maintenant qu'il n'est pas commode. Comment acceptera-t-il ces changements? D'autant plus qu'ils ont engagé un nou-

veau travailleur. On est porté à croire qu'il s'agit, une fois de plus, de l'assistant du gardien du phare, un dénommé Jalbert. N'ayant pas grand-chose à faire, il ne déteste pas gagner un peu d'argent. Frédérick acceptera-t-il de payer cet homme à gages?

Le retour de Frédérick

Frédérick est de retour à L'Isle-Verte! On raconte son histoire dans les magasins, au bureau de poste. Comment est-il descendu de Québec à L'Isle-Verte? Un homme de sa condition voyage certainement en goélette. En longeant l'île Rouge, il a fort bien reconnu le gros bateau du financier qu'il n'aime pas, John Edmund Barry. Il est furieux. Pendant son absence à Québec, il a intrigué contre la première société, puis contre la deuxième. Il le dit à qui veut l'entendre: «Contribuer à enrichir Barry? Non, monsieur, jamais!» D'ailleurs, n'a-t-il pas obtenu, à Québec, le privilège d'exploiter seul le fer de l'île Rouge? La Cour de circuit va se charger de montrer qui a raison dans cette affaire: Romain Lemieux, Joseph Nadeau, Pierre Dion ou Frédérick.

Le procès

Le demandeur en cette cause est Frédérick Côté, cultivateur de L'Isle-Verte, dans le circuit de L'Isle-Verte.

Les défendeurs sont Romain Lemieux, cultivateur, Joseph Nadeau, journalier, et Pierre Dion, forgeron, tous les trois de la paroisse et du circuit susdits.

L'avocat du demandeur est Me Narcisse Bertrand, fils de Louis Bertrand, de L'Isle-Verte. L'avocat des défendeurs est Me Jean-Georges Taché.

La sommation

Le 5 décembre 1853, le notaire Louis-Narcisse Gauvreau, greffier de la Cour de circuit de L'Isle-Verte appose sa signature au bas de la sommation par laquelle Frédérick Côté, demandeur en cette cause, réclame 20 livres de la part de Romain Lemieux, Joseph Nadeau et Pierre Dion, les défendeurs.

En conséquence, les trois défendeurs sont sommés de payer ladite somme, avec les intérêts et dépens, ou de comparaître devant ladite Cour

de circuit de L'Isle-Verte, à 10 heures du matin, le vingt-deuxième jour de décembre courant. Autrement, ils perdront leur procès par défaut.

Tel est le résumé de la sommation que Pierre Chabot, huissier, a remise à Pierre Dion, vers 10 heures de l'avant-midi, à Romain Lemieux, vers 1 heure de l'après-midi, puis à Joseph Nadeau, vers 4 heures de l'après-midi, le 10 décembre 1853.

De plus, en vue du paiement de ses voyages, le huissier précise que la distance à parcourir pour atteindre le domicile du défendeur le plus éloigné de la Cour de circuit est de 6 milles.

Le plaidoyer

de Me Narcisse Bertrand

À l'honorable juge de circuit dans le Bas-Canada siégeant à L'Isle-Verte, ledit demandeur se plaint desdits défendeurs par la présente déclaration et représente humblement [...]

Que vers le mois de septembre dernier, pendant l'absence dudit demandeur, lesdits défendeurs se rendirent à l'endroit ci-dessus mentionné, c'est-à-dire auprès de ladite île Rouge pour y pêcher du fer. Qu'avant de se mettre à l'ouvrage, et pendant, lesdits défendeurs se dirent entre eux qu'ils ne pouvaient pas rejeter de leur dite société ledit demandeur et qu'ils considéraient irraisonnable [sic] et injuste de le frustrer (ledit demandeur) des bénéfices de ladite société lui qui avait pris l'initiative et avait, un des premiers, suggéré l'idée de cette entreprise [...]

Que ledit demandeur pendant son absence ci-haut mentionnée travaillait pour ladite société en faisant des démarches à Québec auprès des propriétaires dudit fer pour en obtenir un permis de sauver ou pêcher ledit fer à

son profit et pour celui de ladite société.

Que lesdits défendeurs pêchèrent à l'endroit ci-dessus mentionné, c'est-à-dire auprès de ladite île Rouge, cent vingt-six barres de fer en lice, pour les chemins de fer, et une chaîne, le tout de la valeur de quatre-vingt-huit louis et un chelin courant.

Que lesdits défenseurs employèrent pour le service de ladite société, c'est-à-dire pour pêcher ledit fer, une embarcation ou petite chaloupe appartenant audit demandeur et divers autres ustensiles ou instruments appartenant aussi audit demandeur, tels que chaîne, gaffes, grappins, et que le service de ces dits ustensiles valait bien le service d'un homme.

Que subséquemment au sauvetage dudit fer ledit Joseph Nadeau intima à la femme dudit demandeur que ledit demandeur pour partager dans les profits de ladite société devait se résigner à payer la troisième partie du salaire d'un homme qu'avaient employé lesdits défendeurs pour le service de ladite société.

Que ladite femme dudit demandeur a offert cette dite troisième partie de salaire audit homme employé par ladite société comme susdit et ledit demandeur offre encore par ces présentes de payer cette dite troisième partie dudit salaire et en demande acte [...]

Qu'il est d'usage d'allouer le tiers ou au moins une large part à l'embarcation qui sert en pareilles occasions au sauvetage d'effets de naufrage de vaisseaux ou d'autres effets en perdition sur l'eau et spéciale-

ment quand, en outre de l'embarcation, sont employés pour le même objet que ladite embarcation des ustensiles aussi nécessaires et importants que l'étaient pour la pêche dudit fer: chaîne, gaffes et grappins [...]

C'est pourquoi ledit demandeur conclut humblement à ce que lesdits défendeurs soient condamnés conjointement et solidairement à payer audit demandeur la somme de vingt louis courant en tout et pour tout [...] avec frais et dépens.

L'Isle-Verte, le 5 décembre 1853,

N. Bertrand,
procureur (avocat)
du demandeur.

Le plaidoyer

de Me Jean-Georges Taché

Me Taché divise son plaidoyer en neuf points pour montrer que lesdits défendeurs ne sont pas coupables:

- Parce que dans le cours de juin dernier (1853), en la paroisse de L'Isle-Verte, le demandeur avec Joseph Nadeau et Pierre Dion s'étant associés pour aller pêcher du fer à l'île Rouge avec une embarcation ou chaloupe appartenant à Joseph Vaillancourt, Léandre Bérubé et François Marquis, société de qui ils l'avaient louée à condition de la faire radouber, à laquelle chaloupe était accroché le petit flat du demandeur [...]

- Parce que dans le cours d'août dernier (1853) le demandeur en cette cause sous prétexte d'aller vendre du poisson à Québec abandonna lesdits Dion et Nadeau et leur demanda de lui permettre de se faire remplacer par un homme qu'il mit pour travailler à sa place, lequel homme travailla environ huit jours au plus et que la femme du

demandeur en son absence refusa de remplacer par aucun autre sous les demandes réitérées à cet effet des dits Dion et Nadeau.

- Parce que durant ladite absence à Québec du demandeur, le nommé Vaillancourt, un des propriétaires de la chaloupe, étant venu la quérir elle lui fut remise et conduite à terre, et que lesdits Dion et Nadeau se trouvèrent alors sans embarcation et dans l'impossibilité de continuer les opérations de ladite société.

- Parce que lesdits Nadeau et Dion désirant alors continuer à travailler s'adressèrent à un nommé Romain Lemieux, défendeur en cette cause, capitaine d'un bateau appartenant à Mr Barry, et firent avec lui une société (Frédéric étant encore absent à Québec) pour le fer qu'ils sauveraient avec le bateau à l'île Rouge où ils devaient se rendre à cette fin; les conditions de cette nouvelle société étant qu'ils paieraient vingt barres par cent à Mr Barry pour l'usage et le louage du bateau et partageraient ensuite entre eux à parts égales.

- Parce que lesdits Nadeau et Dion une fois privés de la chaloupe qu'ils avaient louée, tel que susmentionné, ne sachant alors au soin de qui remettre le flat et une chaîne qu'ils avaient à bord de la chaloupe louée, tel que susdit, et appartenant au demandeur, les mirent dans le bateau qu'ils avaient loué pour les remettre au demandeur à son arrivée et ne s'en servirent nullement.

- Parce que lesdits défendeurs en cette cause, s'étant rendus à l'île Rouge

pour pêcher en société des barres de fer, consentirent entre eux, le demandeur étant absent à Québec, à garder le demandeur dans leur dite nouvelle société, si lui, Frédérick, consentait à payer le nommé Jalbert qu'ils employaient à travailler avec eux et qu'à cette condition Jalbert serait regardé comme le représentant de Frédérick dans ladite société.

- Parce que le demandeur en cette cause à son retour de Québec, (où il allait intriguer et travailler [...] contre ladite société avec Dion et Nadeau, et contre la nouvelle société, dans le but de les dépouiller indignement, en faisant des démarches pour s'assurer à leur détriment la propriété entière du fer par eux sauvé) prétendit qu'il avait obtenu à Québec une permission ou privilège en son nom seul, et à l'exclusion de tout autre, pour pêcher du fer à l'île Rouge via ladite société et se mit en demeure de chasser les défendeurs en cette cause de l'endroit où se pêchait ledit fer près de l'île Rouge, voulut leur enlever le fer qu'ils avaient sauvé depuis quelques jours et s'approprier tout celui qu'ils avaient sauvé plus tôt, et fit des démarches à cette fin. Mais qui ne réussirent pas.

- Parce que ledit demandeur à son retour de Québec n'a pas voulu reconnaître ladite société du bateau, ni en faire partie, disant que le marché était mauvais, qu'il enrichissait Mr Barry, et que lui, il ne voulait ni travailler ni payer pour enrichir Barry et il a refusé de reconnaître Jalbert comme son employé, n'a pas voulu le payer ni se tenir obligé à

son égard et a, au contraire, fait des démarches pour s'approprier tout le fer sauvé à la faveur de son permis disant et prétendant qu'il avait seul droit là.

- Parce que les défendeurs ne se sont pas servis dans la société nouvelle (celle du bateau de Mr Barry) du flat du demandeur, qu'il n'a jamais voulu reconnaître ladite société, ni en faire partie, n'y a jamais travaillé, ni rien fourni, a refusé de payer ledit Jalbert, etc. C'est pourquoi lesdits défendeurs concluent à ce que pour les causes susdites et par le jugement de cette Cour l'action dudit demandeur en cette cause soit déboutée avec dépens. Le 25 février 1854, J.-G. Taché, procureur (avocat) des défendeurs.

Le dénouement

Commencé en 1853, ce procès ne se termina qu'en 1856. Pendant ce laps de temps, divers incidents ne manquèrent pas de se produire. Ainsi, par exemple, le 1^{er} mars 1854, les avocats du demandeur, Mes Bertrand et Chalou, tentèrent de transférer la cause à d'autres juristes, mais en vain. Finalement, le 4 mars 1856, les mêmes procureurs, désespérés, demandèrent à la Cour de la retirer. Il apparaît donc évident que les trois défendeurs, Lemieux, Nadeau et Dion, gagnèrent le procès intenté contre eux par Frédérick.

Le notaire

Louis-Narcisse Gauvreau nous informe

Le notaire Louis-Narcisse Gauvreau suit de près les événements qui se passent à la Cour de circuit de L'Isle-Verte. Et il nous en informe. Ainsi, par exemple, une note datée du 1^{er} mars 1854 nous apprend qu'à partir de cette date Me Narcisse Bertrand aura comme associé Me Philippe Chalou. Les deux avocats exerceront désormais leur profession sous la raison sociale Bertrand et Chalou. On sait, par ailleurs, que ce

dernier était auparavant rattaché à la Cour de Kamouraska, tout comme son confrère Me Jean-Georges Taché que nous retrouverons souvent à L'Isle-Verte.

Note

- 1 Cette pittoresque anecdote judiciaire est extraite du livre intitulé **La Cour de circuit de L'Isle-Verte, histoire et procès** de Robert Michaud, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 1998, pages 79-90. Nous remercions l'auteur pour nous avoir permis de reproduire cet extrait.

Vieux écrits

Présentation de Pierre Collins, archiviste

Dans ce numéro de juin 2000, nous offrons à nos lecteurs un long extrait d'une conférence faite en 1857 par l'abbé Nérée Gingras, intitulée «*Impressions de Gaspésie*»*.

Ce témoignage, d'une très grande valeur ethnographique, nous apprend énormément sur le travail, tant quotidien que saisonnier, du pêcheur gaspésien; vous connaîtrez donc les aléas, les joies et les misères de ce métier de forçat tel que vécu sous la gouverne des riches exploiters jersiais, il y a quelque 150 ans.

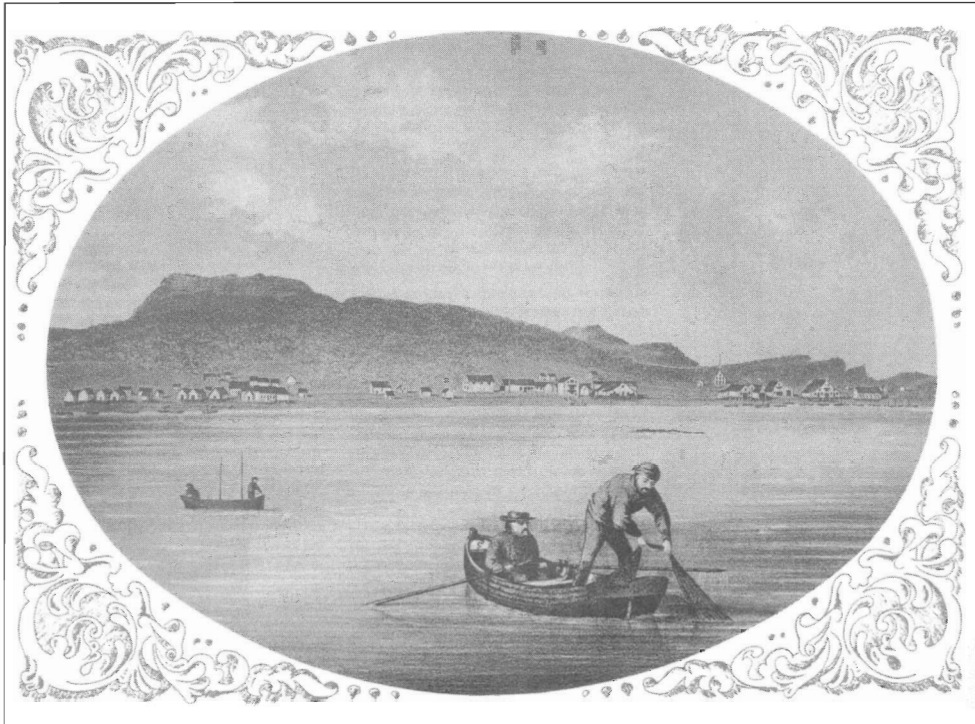
Le dur métier de pêcheur en Gaspésie au milieu du XIX^e siècle

(...) *La plus grande des occupations du peuple est la pêche de la morue, genre d'occupations qui les occupe tout l'été et la plus grande partie de l'automne. La pêche commence dans le mois de mai, et il faut voir au commencement de mai, surtout lorsqu'on commence à prendre le premier hareng et la première morue, la joie et l'agitation qui règnent parmi les pêcheurs et surtout parmi les pauvres. La joie est sur tous les visages, le commencement de la pêche est la fin de la misère souvent bien grande dans l'hiver. Je me rappelle qu'un printemps, après un hiver de grande pauvreté, avoir rencontré trois pauvres pêcheurs, après une prise de harengs; ils couraient dans le chemin, en criant comme des enragés: «Plus de misères, plus de misères, nous sommes hivernés!» La pêche occupe tous les hommes, toutes les femmes, toutes les filles et tous les enfants capables d'un peu de travail. Là, comme partout ailleurs, il y a des pauvres et des riches. Ceux qui sont bâtis dans les anses, qui ont une place où ils peuvent tenir des berges, sont très bien; les autres ne sont que de pauvres malheureux que la pêche ne peut faire vivre. Ceux qui ont des places de pêche tiennent ordinairement 2, 3, 4 et 5 berges, voilà ce qu'on appelle l'armateur. Il fournit à ces pêcheurs de belles berges très bien faites, bien peintes, bien voilées, très légères, qui volent sur l'eau, car le pêcheur n'aime que sa berge, et il faut qu'elle soit propre et belle; ensuite l'armateur engage des hommes pour mettre dans ses berges; il lui faut deux hommes par berge, et c'est ce qu'on appelle des moitiés de ligne, c'est-à-dire que les deux hommes ont un quart de la morue qu'ils prennent, ils emportent la moitié de la pêche. Ces hommes fournissent seulement leurs lignes et ils se nourrissent. L'armateur a la moitié de la pêche et toute l'huile; mais c'est lui qui a tous les frais et tout le travail de la morue. Le pêcheur jette sa morue sur le rivage pour la retrouver toute faite au magasin. Les frais de l'armateur sont considérables, et il n'y a que ceux qui sont bien économes et qui ont la chance d'avoir de bons pêcheurs qui y font profit. Chaque berge prête pour la pêche lui coûte L20. Il lui faut 8 à 10 pièces de Rhés¹; pour prendre la boîte², c'est ce qui sert d'appât à la morue; ces Rhés coûtent \$12 à \$15. Il est obligé de fournir la boîte à ses pêcheurs; ils prennent, pour l'appât, du hareng, que l'on prend dans des Rhés qu'ils tendent le soir; ils prennent aussi un petit poisson qu'on appelle caplans, qui vient en abondance dans le mois de juin et que la morue suit partout; ils prennent aussi du maquereau dans le mois de juillet, et dans l'automne un petit poisson extrêmement laid qu'ils appellent le schouit³, et qui est très curieux à prendre, ils vont le pêcher vers le soir avec un instrument de plomb bien brillant qu'ils garnissent d'épingles relevées; le schouit vient se jeter sur le plomb qu'il veut manger, et ils le tirent de l'eau; mais en le prenant le petit malin leur lance un jet d'eau noire et lorsqu'ils reviennent de cette pêche ils sont tous barbouillés de noir; ils ont beaucoup de plaisir à cette pêche, surtout lorsqu'ils peuvent amener des étrangers. Il faut aussi à l'armateur des scènes⁴ qui coûtent très cher, et des bâtisses considérables pour confectionner et travailler le poisson.*

De plus, il court de grands risques; il est obligé d'engager ses pêcheurs dans le mois de mars; ces pêcheurs sont très pauvres, et ils s'engagent pour avoir quelque chose à donner à leurs familles; il leur fait des avances au montant d'une dizaine de louis, et une fois la pêche commencée, il faut qu'il nourrisse son pêcheur et sa famille, qui profite de ce temps pour faire bombance. Lorsque la pêche n'est pas abondante, il arrive souvent que le pêcheur reste en dettes d'une somme assez considérable qu'il ne touchera jamais. Ensuite, il lui arrive souvent de perdre des berges par le mauvais temps, des pièces de Rhés, de sorte qu'il doit toujours calculer sur des pertes, et il n'y en a pas un seul à présent, qui serait capable de vivre honorablement par la pêche seule. Mais les armateurs qui cultivent leurs terres en faisant la pêche réussissent très bien. Ils emploient à la terre leurs engagés, qui dans certains jours, n'ont que très peu à faire avec le poisson; ils profitent de l'engrais si commun que leur donne le varec et les débris de poissons. Ils récoltent de superbes grains, qui leur permettent d'élever des animaux, de faire des engrais, et la terre leur donne mille choses qu'ils étaient obligés auparavant d'acheter chez le marchand qui est bien, là, la plaie de ce pauvre peuple.

Ce sont des marchands Gersais qui ont tout le commerce, et qui exercent un monopole exorbitant. Ce sont eux qui fixent le prix du poisson. Cette année, dit le marchand, nous vous donnerons tel prix du quintal de morue, et il n'y a rien

à régimber. C'est la maison Robin et Compagnie qui fixe le prix sur toute la côte, et il faut bien que les habitants y passent; car ils sont tous endettés chez les marchands. Cette maison Robin est la plus puissante maison de commerce de tout le District de Gaspé. Les Robins commencèrent en 1803^s, l'un des vieux Robins vint commencer un petit commerce dans une petite goëlette. À présent, elle est riche de L300 à L400,000, elle a des établissements magnifiques à Percé, à la Grande Rivière, à Paspébiac et à Caraquette; elle charge tous les ans six à sept gros bâtiments de morue; elle tient des magasins immenses dans chacun de ses postes. On trouve de tout dans ses magasins, provisions, ferronneries, marchandises sèches, riches et moyennes; enfin, on peut dire qu'elle a des magasins presque universels. Le tout est tenu par des agents et des commis avec un ordre sans pareil. L'un des agents passe en Europe tous les hivers, et c'est là que se fait la révision des livres de compte, dans lesquels on ne découvre jamais la moindre erreur. Ils font chaque année des avances extraordinaires à tous les habitants et pêcheurs qui paient bien; chaque personne est obligée de solder son compte dans le mois de septembre, ou il n'est pas avancé l'année suivante. Ils prennent en paiement de la morue qu'ils vont peser eux-mêmes sur les graves; ils l'emportent eux-mêmes dans leur magasin. Ils ont à Percé au moins 300 hommes employés durant l'été. Tout se fait chez eux avec une grande honnêteté, et jamais personne n'a été trompée dans leur maison. Aussi, les habi-



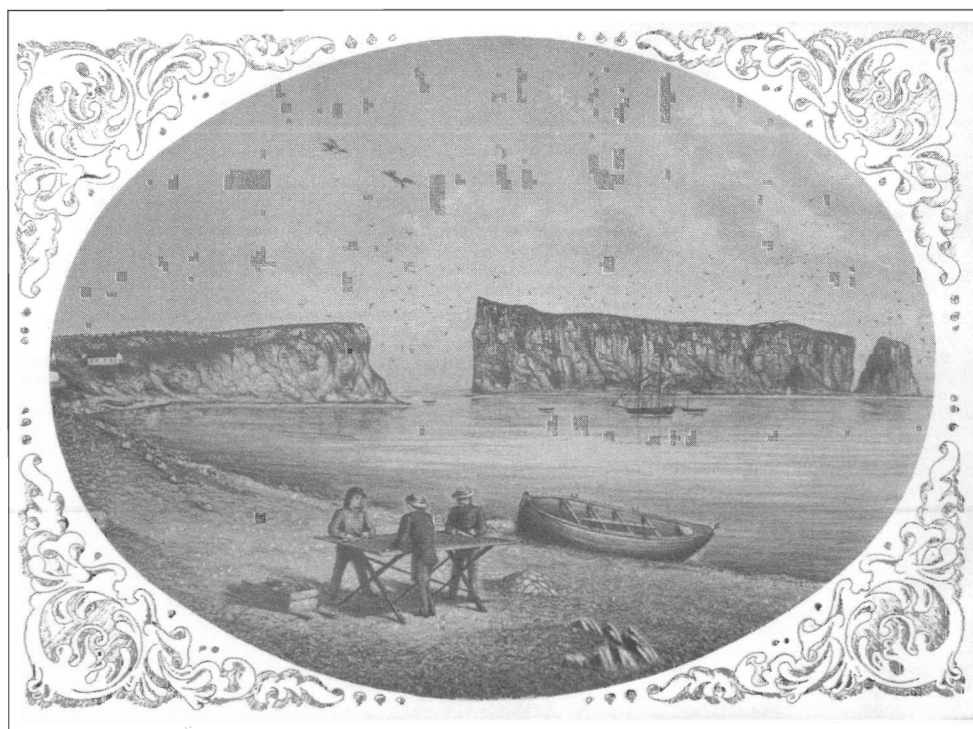
Percé vu de la mer

(Thomas Pye, *Images de la Gaspésie au XIX^e siècle*, Presses Coméditex, 1980, p. 41).

tants ont une confiance illimitée en eux, ils sont les maîtres des élections et de toutes les affaires publiques. Quoique protestants, ils aiment beaucoup les catholiques et le prêtre catholique; ils le préfèrent certainement à leur ministre; ils favorisent la Religion, donnent pour les églises; l'un des vieux Robins a laissé à sa mort en 1832, L1000 sterling pour l'église de Percé, de la Grande Rivière, de Bonaventure et de Paspébiac. J'ai eu plusieurs amis dans ses agents, qui bien des fois m'ont rendu de grands services; ils venaient souvent au Presbytère, et le missionnaire n'avait pas besoin de se gêner pour tout ce dont il avait besoin chez eux. Ils ont des établissements magnifiques; à Percé, ils ont trente bâtisses sur leur grave; ils occupent presque un quart des anses de Percé, ils tiennent ordinairement 60 berges, qu'ils donnent à des Paspébiacs. Cette maison, la plus honnête de la côte, rend certainement de grands services, et si on n'avait pas à lui reprocher son monopole, le soin qu'elle a toujours pris d'empêcher les habitants de cultiver leurs terres, afin de les tenir à la pêche pour être leurs esclaves, on pourrait dire qu'elle est une Providence pour le pays; mais, à présent, elle perd beaucoup de son influence; elle a plusieurs marchands même très riches qui lui font concurrence; les habitants s'appliquent à la culture et commencent à relever du joug des marchands, et ils finiront par s'en affranchir. Les goëlettes canadiennes importent à Québec leur grande morue et leur huile, et leur emportent des provisions en retour. Mais les pauvres pêcheurs qui n'ont que leurs lignes seront toujours pauvres, tant qu'ils ne comprendront pas qu'il faut s'établir sur des terres, mettre la pêche en second lieu, lorsqu'ils auront ensemencé leurs terres. Mais il est presque impossible de leur faire comprendre cela, ils ne connaissent que la pêche, ils sont pauvres, ils pâtissent durant l'hiver, ils n'ont aucun établissement pour leurs enfants, ils sont malheureux; c'est égal, ils jureront et maudiront les marchands et les armateurs; mais le printemps arrivé ils deviennent comme fous, et il faut partir à la pêche.

Ils embarquent dans leur berge dans le mois de mai, et c'est pour l'été; les jours qu'ils ne pêchent pas, soit par le mauvais temps ou parce qu'il n'y a pas de morue, vous voyez tous les pêcheurs en habit de dimanche, couchés le long du plein⁶, ou se promenant dans les chemins. Ils vivent avec la plus grande insouciance, ne pensant jamais durant l'été aux misères de l'hiver. Lorsqu'il fait beau, à 4 heures du matin, on voit partir les pêcheurs qui s'embarquent dans leurs berges et quelquefois pour deux jours. Ils prennent un pain, une cruche d'eau, et ils n'emportent jamais autre chose, et celui qui emporterait un morceau de viande serait la risée de tous les autres. Comme c'était un beau coup d'œil le matin, de voir à notre porte 200 ou 300 berges, se balançant sur l'eau avec leurs belles petites voiles blanches, de voir partir tous ces hommes joyeux, en chantant ou en criant, et sans aucune inquiétude. Les uns pêchent aux environs de Percé ou de l'Isle Bonaventure; d'autres plus aventureux ne s'amuse pas à la petite morue, ils vont à 10 et 12 lieues sur les Bancs, ils passent la nuit là dans leurs petites berges, ils pêchent à 30 ou 40 brasses d'eau. Chaque pêcheur a deux lignes où se trouvent deux hameçons chaque, et pour tirer ces lignes d'une si grande profondeur, ils viennent complètement mouillés; ils chargent quelquefois leurs berges de 10 à 12 quintaux de morue, et lorsque le temps est beau, ils reviennent le soir, chargés de belles morues; contents, fatigués, ils vont prendre un méchant souper pour recommencer le lendemain.

Dans les mois de juillet et d'août, la morue se retire au large, et alors, c'est la pêche des Bancs, pêche bien dangereuse. Très souvent, durant la nuit, il s'élève des tempêtes horribles, les pauvres pêcheurs sont à 12 lieues au large, dans de petites berges ouvertes; on ne croirait jamais que les pêcheurs seront capables de revenir. Alors, c'est bien triste à terre, lorsque la tempête éclate et que les pêcheurs sont au large; les mères, les épouses, les petits frères et les petites sœurs



Le rocher Percé

(Thomas Pye, *Images de la Gaspésie au XIX^e siècle*, Presses Coméditex, 1980, p. 45).

pleurent, se lamentent. Souvent, je les ai vus venir en pleurant à l'église, ils venaient se prosterner devant l'autel de la sainte Vierge, j'allais avec eux dire une petite prière à Marie, je leur adressais quelques mots de consolation, et ils paraient plus résignés. Le lendemain, je partageais leurs angoisses. En voyant cette mer terrible qui venait se briser avec un grand bruit sur le rivage, en voyant de gros bâtiments qui se défendaient avec peine contre cette mer, on croyait que c'était impossible pour nos pêcheurs de revenir, et cependant dans le cours de l'avant midi, on apercevait de petites voiles blanches au large qui s'approchaient, ces pauvres petites berges étaient comme des copeaux sur la mer, on les comptait, on les perdait quelquefois de vue dans les mers, enfin, ils arrivaient, tous les hommes à terre se réunissaient pour leur aider à arriver, et quelle dextérité pour aborder au rivage, pour choisir leur temps; ils arrivaient presque tous heureusement, tout le monde était là pour interroger les premiers, chacun s'informe des siens, et il fallait voir la joie de ces pauvres pêcheurs qui avaient passé une nuit terrible, trempés jusqu'aux os; quelques berges étaient obligées de fuir avec le vent; alors, ils étaient deux ou trois jours sans aborder; mais ces pêcheurs sont si adroits dans leurs petites berges que c'est bien rare qu'il leur arrive des accidents. Dans l'espace de sept ans, il n'y a que trois berges qui ne sont jamais revenues, et qui ont chaviré au large, mais c'est bien peu pour les malheurs que l'on croirait devoir arriver. Les pêcheurs sont d'une hardiesse extrême, on leur entend dire qu'avec une bonne berge, ils ne craignent rien. Ils ont la hardiesse marquée sur leurs visages, et ils ont

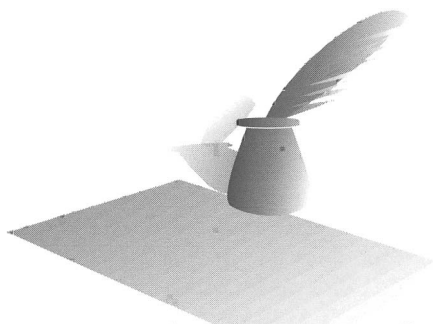
un caractère tout particulier. Élevés à la pêche, dans une vie aventureuse, en contact avec les étrangers, ils ont beaucoup de connaissances, ils sont pleins d'histoires pour rire, ils sont joyeux aimant à faire des tours, et on peut rire beaucoup, en les voyant jouer entre eux sur le rivage dans une belle soirée; et malheur à celui qui peut prêter à leurs farces et à leurs tours, car il ne s'en retire qu'après bien des avanies de toute sorte.

La vie du pêcheur est une vie de misère; toujours mal nourri, toujours dans l'eau, à l'ouvrage, le jour et la nuit lorsque la morue donne en abondance. Lorsque la morue donne bien, il n'y a rien de plus beau que de voir arriver les berges le soir avec 4 et 5 et 6 quintaux de morue, qu'ils jettent tous en arrivant sur le rivage avec des pics de fer qu'ils appellent des picquas. Lorsqu'ils ont fini de jeter leur morue, le pêcheur lave sa berge, il va la mouiller et son ouvrage est fini, à moins qu'il ne soit obligé d'aller en dérive pour prendre de la boîte pour le lendemain; mais cela arrive bien rarement. Lorsque les pêcheurs ont fini, l'ouvrage commence pour ceux qui sont à terre. Aussitôt que les berges sont arrivées, les propriétaires descendent avec leurs gens, ils mettent une grande table sur le rivage et ordinairement 5 se mettent autour de la table pour travailler la morue; l'un la lave, et la met sur la table, ensuite un autre garçon ou une fille lui coupe la tête et l'éventre, un troisième lui arrache les débris, sépare le foie que l'on ramasse avec soin pour l'huile et la livre au trancheur qui est toujours un homme habile dans le métier, et qui par sa dextérité et sa vitesse attire les regards de tous les curieux. Le trancheur achève de fendre la morue et lui enlève l'arête, ce qui n'est pas aussi facile que vous pourriez le penser, surtout dans les grosses morues; un bon trancheur a \$24. par mois, et il peut trancher quatre quintaux de morue par heure. Lorsque la morue est tranchée, deux jeunes gens la transportent dans un boyard au chaudron⁷, qui est une grande bâtisse, et là on la sale, on l'étend une par une sur le dos, on jette un peu de sel dessus, ils la couvrent avec d'autres et ils la mettent, ce qu'ils appellent, en arimes⁸. Les foies sont jetés dans une tonne ou barrique, exposée au soleil, et là, ils se convertissent en huile, qu'ils retirent au bout de quelques jours. La morue restant ordinairement huit jours sous l'action du sel; ensuite, ils la jettent dans un grand lavoir où ils la lavent très proprement, ils la laissent une journée pour la faire égoûter, et le lendemain, ils l'étendent sur les vigneaux, qui sont une espèce d'échafauds, élevés de 4 pieds, recouverts de branches de sapins ou d'épinettes, et c'est là dessus, qu'ils étendent leurs morues pour la faire sécher. Cette opération demande un grand soin, et tous n'y réussissent pas. Si le soleil est trop ardent, il faut qu'elle soit tournée sur le dos car le soleil la brûlerait; si la pluie survient, il faut qu'elle soit ramassée par petites piles, car la pluie l'endommagerait. Lorsque le temps est beau, en six jours, elle sèche assez pour être mise en grosses piles, où elle sue et devient blanche, ensuite, ils lui font prendre un soleil ou deux, et elle est prête à être livrée au marchand qui la colle et qui ne prend que la plus belle, celle qui n'a aucune tache. Celle qui est endommagée est de seconde qualité, est envoyée à Québec, ou si elle est petite, les marchands la mettent dans des cuves foncées, appelées toubes, et ils l'envoient dans l'Amérique du Sud. Quelquefois, les armateurs perdent beaucoup de morue. Lorsque les pluies durent plusieurs jours, les vers se mettent dans la morue, et elle se gâte. Ceux qui ne sont pas scrupuleux la prennent alors, à demi gâtée, la mettent dans des quarts avec beaucoup de sel et ils l'envoient à Québec, où on ne connaît pas beaucoup la bonne morue⁹. On ne voit que bien rarement de la belle morue sur les marchés de Québec; la plus belle est toujours envoyée aux marchés d'Italie et d'Espagne où elle se vend toujours un bon prix. La quantité de morue qui se prend est extraordinaire; ordinairement, chaque berge prend 200 quintaux de morue, et il y a plus de 20,000 quintaux de morue prise seulement dans le comté de Gaspé, chaque année. Cependant, la morue ne diminue pas; sa reproduction est si grande qu'il y a toujours à peu près la même quantité, et il n'y a pas de danger de la voir diminuer; car des savants ont compté jusqu'à 80,000 œufs dans une seule grosse morue. Lorsque les pêches sont peu abondantes, ce n'est pas qu'il n'y a pas de morue; mais ce sont les temps qui décident l'endroit où elle passe, et qui la font manquer dans certains lieux, et la rendent plus abondante dans d'autres. La Providence, qui veille sur tout, lui a donné cette grande reproduction pour nourrir les pauvres peuples qui bordent la mer. C'est une richesse intarissable et si le Gouvernement Canadien eût compris plus tôt quelle source de richesse il possédait dans le Golfe, il n'aurait pas abandonné les pauvres pêcheurs à la merci d'étrangers qui les exploitent, il n'aurait pas laissé voler ces richesses par les Américains qui viennent nuire à nos pêcheurs, et la pêche aurait été une source incalculable de revenu pour la province et pour les Canadiens. Il semble que l'on commence à comprendre à présent ce que l'on a perdu, le Gouvernement fait des efforts pour le District de Gaspé; enfin vaut mieux tard que jamais. (...)

* Le texte de cette conférence est paru dans le **Canada français**, vol XXVI, no 5 (janvier 1939): 483-497; nous invitons les lecteurs à lire le reste du texte non reproduit ici. Il y est question de la mentalité des Gaspésiens telle que perçue par le missionnaire Gingras. N.B. **L'orthographe, la ponctuation ainsi que les notes du texte publié en 1939 ont été respectées.**

Notes

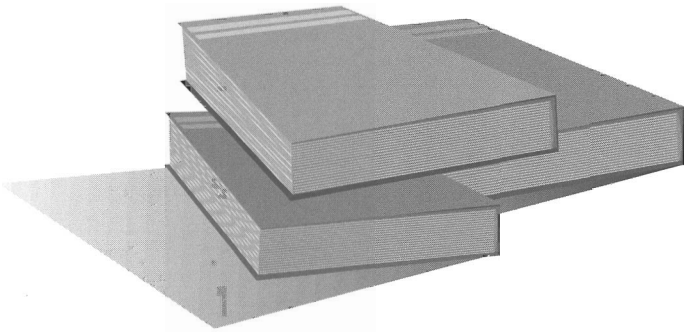
- 1 Rets.
- 2 Poissons qui servent d'appât pour la morue; en général, hareng, maquereau, coques, encornets.
- 3 Anglais *squid*; en français encornet.
- 4 Seines.
- 5 «Les Robins étaient à la Baie des Chaleurs dès 1764» écrit le Dr John Clarke, d'Albany, dans **Sketches of Gaspé**, 1908, p. 58.
- 6 Plein, de l'anglais plant, atelier.
- 7 Chaudron: bâtisse où se fait la salaison du poisson.
- 8 Mettre en arimes: procédé qui consiste à saler la morue en piles.
- 9 Est-ce beaucoup mieux après 80 ans?



Nouvelles brèves

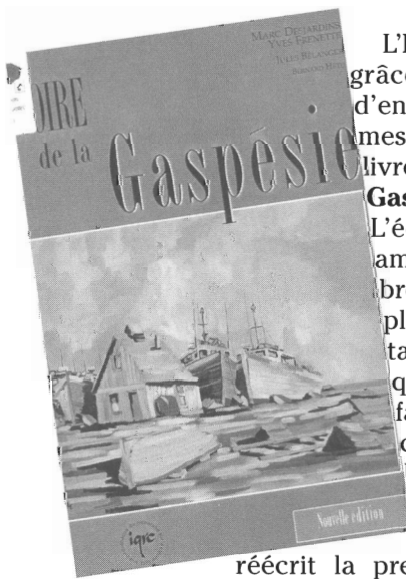
Jean Larrivée et Euchariste Morin

- * Kurt Vignola a fait une nouvelle version du site WEB de la revue **L'Estuaire**. Nous vous invitons à y jeter un coup d'œil, d'autant plus que Jean Larrivée a mis à jour les index des numéros antérieurs et des auteurs (<http://www3.uqar.quebec.ca/grideq/>).
 - * Pour une deuxième année, le Conseil de la Culture, le ministère de la Culture et des Communications et les huit MRC du Bas-Saint-Laurent lancent les Prix du patrimoine qui visent à reconnaître les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine. Les prix seront dévoilés à La Pocatière dans la chapelle du Collège Sainte-Anne le 10 juin.
 - * L'ouverture officielle du nouveau bâtiment du Musée de la Mer se fera le 2 juin 2000. Ce bâtiment, aux formes qui rappellent le paquebot de l'Empress of Ireland, permettra la présentation d'un spectacle multimédia et des expositions temporaires.
 - * Les travaux pour la restauration de l'ancienne cour de circuit de L'Isle-Verte ont débuté en avril dernier. La Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte aménagera dans ce monument historique datant de 1859 un centre d'interprétation qui fera revivre le système judiciaire du XIX^e siècle à travers l'histoire de L'Isle-Verte, alors chef-lieu du comté de Témiscouata.
 - * L'exposition intersites inaugurée l'été dernier dans le Kamouraska a donné lieu à une publication intitulée **Kamouraska, raconte-moi le doux pays** dévoilant toute la richesse culturelle et historique de cette région du Bas-Saint-Laurent. Rappelons que l'exposition dans six institutions muséales du Kamouraska se poursuit tout au cours de l'été 2000.
 - * «*Pour l'an 2000, les Jardins de Métis s'ouvrent à la création nouvelle. Lancé le 21 juin 2000, le Festival international de jardins de Métis constituera une vitrine de l'avant-garde dans le domaine du design de jardins et deviendra le rendez-vous des meilleurs créateurs québécois et étrangers impliqués dans une réflexion sur le renouvellement de l'art des jardins au 21^e siècle*» (communiqué de presse des Jardins de Métis).
 - * L'avenir du pont couvert de Sainte-Odile:
Si l'intérêt porté aux ponts couverts partout en Amérique du Nord se concrétise souvent par des mesures de conservation et de mise en valeur, on ne peut en dire autant de ceux de notre région, particulièrement pour celui du chemin Beauséjour (Sainte-Odile-sur-Rimouski). L'avenir de ce pont est incertain depuis son abandon en 1976 (...) Et si ce pont devenait le centre d'un parc municipal aménagé pour la détente et comme halte-vélo? Et s'il devenait le centre d'interprétation d'un thème comme l'histoire forestière de la région? Les résidents de Sainte-Odile, les excursionnistes et les touristes pourraient bien y trouver leur compte, tout comme celles et ceux qui s'intéressent au pont plus particulière-
- ment pour sa valeur patrimoniale. (source: **Bulletin d'information Société Joseph-Gauvreau pour le patrimoine**, vol. 4, no 1 (mars 2000): 1).*
- * L'année dernière, les gens de Saint-Omer en Gaspésie ont fêté le centenaire de leur municipalité en publiant un volumineux ouvrage de 462 pages intitulé **Entre mer et monts: Saint-Omer: 1899-1999: centenaire**. Une vingtaine de personnes du Comité du Centenaire ont participé à la préparation de cette monographie.
 - * Solidarité rurale du Québec a présenté un mémoire au Groupe conseil responsable de la préparation du projet de politique sur le patrimoine culturel dans lequel on définit les notions de patrimoine et de culture. L'organisme émet aussi une série de recommandations. Le mémoire de 16 pages peut être consulté sur le site WEB de Solidarité rurale du Québec (<http://www.solidarite-rurale.qc.ca/memoir6.html>).
 - * Le ministère de la Culture et des Communications a mis sur pied un groupe-conseil présidé par Roland Arpin, directeur du Musée de la civilisation, qui a reçu comme mandat d'émettre des propositions, d'ici l'automne 2000, sur un projet de Politique du patrimoine culturel.
- La Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent a acquis les droits de vente du volume d'Yves Tremblay intitulé **Du notable et de l'homme d'affaires - L'élite économique de Rimouski 1890-1960**.
 Ce livre bien illustré vous fera découvrir les grandes familles bourgeoises d'affaires qui ont marqué économiquement et socialement l'histoire de Rimouski; il a été publié en 1996 à l'occasion du 300^e anniversaire de l'arrivée du premier seigneur résidant dans la seigneurie de Rimouski, René Lepage.
Pour vous procurer ce livre, envoyez 10 \$ (frais de poste inclus) à: Pierre Collins, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent, 300 allée des Ursulines Rimouski G5L 3A1.
- Une louable suggestion...**
 Vous souhaitez contribuer financièrement à la diffusion des connaissances dans le domaine de notre histoire régionale? L'équipe de rédaction de la revue **L'Estuaire** accueillera avec reconnaissance tout legs (par voie testamentaire) ou don (de votre vivant) favorisant la poursuite de ses activités. Légalement, toute donation devrait être faite au nom de la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent. À l'avance, nous vous remercions de votre générosité.



Des livres à lire!

Jules Bélanger, Marc Desjardins, Yves Frenette et Bernard Héту, **Histoire de la Gaspésie**, Sainte-Foy, Québec, Éditions de l'IQRC, 1999, collection Les Régions du Québec no 1, 795 p.



L'INRS-Société et Culture, grâce à des subventions d'entreprises et d'organismes gaspésiens, a réédité le livre sur l'**Histoire de la Gaspésie** paru en 1981. L'édition de 1999 a été améliorée par de nombreuses mises à jour et plusieurs transformations tant au niveau des textes que de l'iconographie. Il faut souligner la nouvelle contribution de Bernard Héту, géomorphologue à l'Université du Québec à Rimouski, qui a

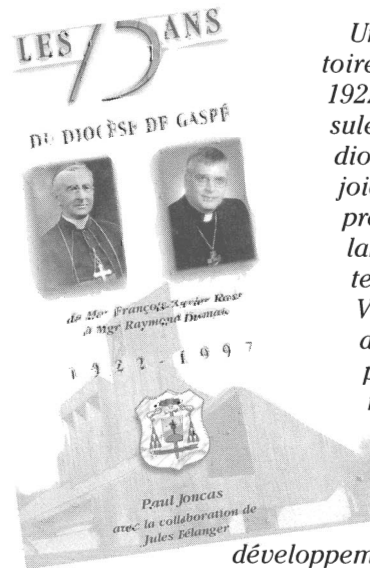
réécrit la première partie du livre.

Rappelons que Bernard Héту avait déjà participé à la rédaction du livre publié par le GRIDEQ intitulé **Parcours historiques dans la région touristique de la Gaspésie** en 1998.

L'histoire récente de la Gaspésie a fait l'objet d'une actualisation dans le dernier chapitre qui couvre la période de 1965 à aujourd'hui. La périodisation de l'ensemble de l'ouvrage a été remaniée entraînant des déplacements de certaines parties. Des ajouts, des coupures, des réinterprétations ont été faits pour tenir compte des recherches récentes de l'historiographie. **Histoire de la Gaspésie**, une nouvelle édition à redécouvrir autant pour le grand public que pour les chercheurs, les planificateurs et les décideurs.

Jean Larrivée

Paul Joncas avec la collaboration de Jules Bélanger, **Les 75 ans du diocèse de Gaspé, de Mgr François-Xavier Ross à Mgr Raymond Dumais 1922-1997**, Gaspé, Fondation du diocèse de Gaspé, 1998, 311 p.



Un tournant dans l'histoire de la Gaspésie: en 1922, l'Église en cette péninsule devient un nouveau diocèse et accueille dans la joie la nomination de son premier évêque, un vaillant bâtisseur, le libérateur de la Gaspésie.

Viennent après lui six autres évêques qui se préoccupent, comme le fondateur, non seulement de la vie de l'Église en Gaspésie mais de la vie en Gaspésie,

du développement et de l'avenir de la

Gaspésie.

Un prêtre issu du milieu est appelé à devenir le collaborateur principal de ces évêques, il assume au service du diocèse de nombreuses et hautes responsabilités qui font de lui un témoin privilégié et un connaisseur particulièrement averti de l'histoire du diocèse de Gaspé. Ce collaborateur a nom Paul Joncas et c'est à lui que Mgr Raymond Dumais demande, en 1994, de partager aux fidèles du diocèse la riche somme de ses souvenirs et connaissances relatifs à l'histoire du diocèse de Gaspé. Avec enthousiasme et amour, le témoin privilégié se met à la tâche et en réalise une très grande partie avant que la maladie et la mort ne viennent l'empêcher de la mener à terme

À l'invitation de Mgr Raymond Dumais, Jules Bélanger, confrère et ami de Paul Joncas, prend la relève et complète le travail afin que puisse paraître «Les 75 ans du diocèse de Gaspé, de Mgr François-Xavier Ross à Mgr Raymond Dumais» (...) (Source: page couverture du livre Les 75 ans du diocèse de Gaspé, de Mgr François-Xavier Ross à Mgr Raymond Dumais).

Votre réussite :



notre fierté!

L'UQAR, une université à l'écoute de vos besoins de formation

- Vous désirez retourner aux études.
- Vous cherchez un programme à temps complet ou une formation de courte durée à temps partiel.
- Vous souhaitez suivre votre formation à Rimouski, à Lévis ou dans un centre d'études plus près de chez vous.

L'Université du Québec à Rimouski vous offre :

- un large éventail de cours et de programmes à tous les cycles universitaires
- des services universitaires diversifiés (bourses d'études, bibliothèque moderne, résidences étudiantes, centre sportif, etc.)

Renseignez-vous.

**Nous pouvons faire de grandes choses
pour vous.**

U Q A R

**www.uqar.qc.ca
admission@uqar.qc.ca**

1 800-511-3382



[http : //www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/01.htm](http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/01.htm)



ARTS
ET LETTRES



PATRIMOINE
ET MUSÉOLOGIE



COMMUNICATIONS
ET INFORMATIQUES



LANGUE



CULTURE SCIENTIFIQUE
ET LOISIR



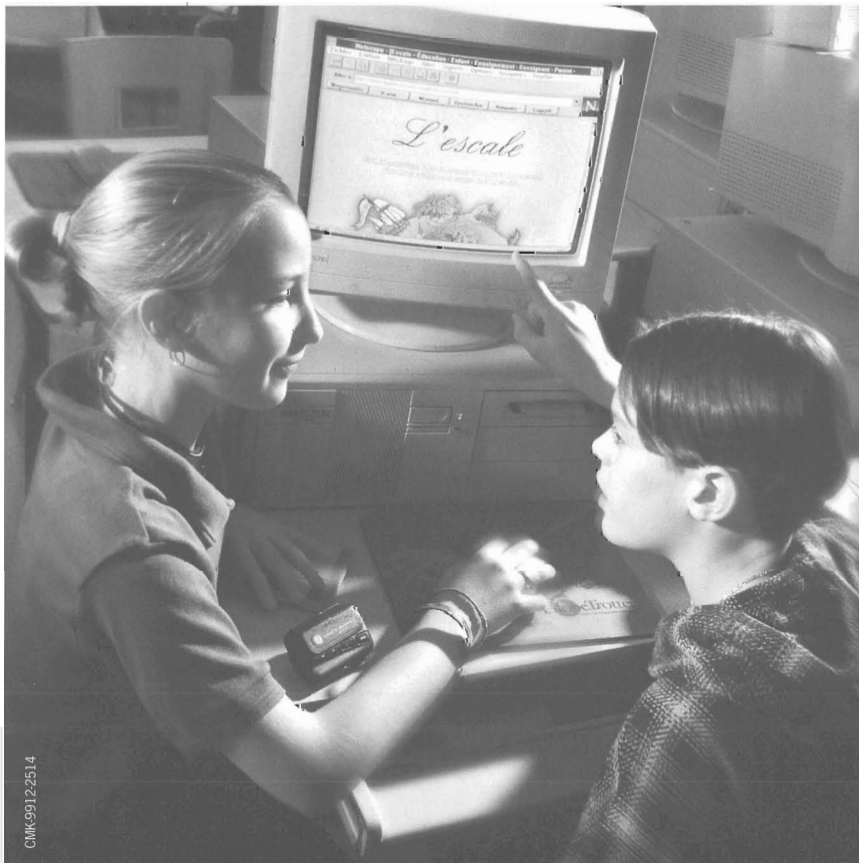
CULTURE
ET ÉDUCATION



PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE



CULTURE ET
MUNICIPALITÉ



QuébecTel a
toujours
pensé à l'avenir.

QuébecTel 

www.quebecTEL.qc.ca

*Hydro-Québec
est fière
de contribuer
à la préservation
de notre mémoire
collective.*

*Hommages
à ses artisans!*



Pour le respect de la démocratie québécoise



La Société nationale de l'Est du Québec
sneq@globetrotter.qc.ca